



Sommaire

DOSSIER

Dossier :

Ukraine : l'Europe à l'épreuve de la guerre civile

Actualités :

Déplacements de Thierry Lepaon dans les principales capitales européennes
La situation au Venezuela
Un autre regard sur la République Centrafricaine

Déclaration de la Commission Exécutive Confédérale du 6 mai 2014 pour les élections européennes

Nouvelles d'Europe

Belgique
Grande-Bretagne
Roumanie
Espagne

Nouvelle de la Communauté des États indépendants

Kazakhstan

Nouvelles d'Asie et d'Océanie

Cambodge
Chine
Népal
Bangladesh
Australie

Nouvelles du Sud de la Méditerranée et du Proche Orient

Maroc
Tunisie
Palestine
Iran

Nouvelles d'Afrique

Bénin
Mali
Côte d'Ivoire
Kinshasa (RDC)
Congo

Nouvelle des Amériques

États-Unis

Focus sur l'Espagne

Echo de l'Union européenne

Echo de la CSI

Echo de l'OIT

À lire

Ukraine : l'Europe à l'épreuve de la guerre civile

L'Ukraine est aujourd'hui au seuil d'une véritable guerre civile. Pour comprendre comment la guerre a pu se réinviter sur le sol européen, vingt ans après les conflits des Balkans, il est essentiel de refaire le film des événements récents. Le pays est l'un des seuls parmi ceux issus de l'ex-URSS (avec la Géorgie, mais souvent dans la violence, et plus récemment la Moldavie) à connaître de réelles alternances politiques mettant aux prises des camps violemment opposés. Cette situation a d'importantes conséquences sur le

paysage syndical, chaque camp politique entretenant une relation privilégiée avec une organisation syndicale. La « Révolution Orange » intervenue au cours du dernier trimestre 2004 semble désormais un lointain souvenir, et a principalement débouché sur une profonde division du pays. La société ukrainienne est traversée par de nombreuses lignes de fractures depuis cette révolution : ouest du pays pro-occidental contre est pro-russe, Ukraine rurale contre Ukraine industrielle, le paysage syndical se trouvant également éclaté entre une FPU

(suite p. 8)



Incendie de la FPU le 21 février 2014.

Déplacements de Thierry Lepaon dans les principales capitales

Le 50^e Congrès de la CGT à Toulouse a constaté l'importance de l'engagement international et a décidé de en particulier européen. Il s'est exprimé faveur de plus d'engagement des salariés dans la lutte revendicative au

Thierry Lepaon a souhaité, afin de mesurer les convergences avec les partenaires Européens de la CGT d'entrer en contact direct avec les premiers dirigeants des confédérations syndicales d'Italie, d'Espagne, de Belgique, du Royaume Uni, et d'Allemagne en février et mars derniers. Il rencontrera prochainement ses homologues polonais.

Cette « tournée européenne » a permis de constater qu'effectivement, nous partageons l'appréciation du caractère suicidaire des politiques actuellement conduites par l'Union Européenne (en tant que participant à la « troïka ») : l'orthodoxie budgétaire, qui repose sur une politique de l'offre n'a pas marché, ne marche pas et ne marchera pas. Les principales victimes sont les ménages les plus modestes, les travailleurs précaires et pour une large partie la jeunesse européenne qui ne trouve pas d'emploi. Par contre, les principaux responsables de la crise restent épargnés, voire s'en sortent à nouveau gagnants.

Thierry Lepaon s'en est directement informé auprès des syndicalistes espagnols par exemple (1), où il a rencontré en particulier Ignacio Toxo, Secrétaire général des Commissions Ouvrières et Président en exercice de la CES : l'augmentation du chômage, notamment de la jeunesse, menace l'avenir d'une grande partie de la population active en Espagne et préoccupe fortement les syndicats espagnols. La politique menée par le gouvernement Rajoy soulève des interrogations et réserves considérables chez les syndicats. Les dirigeants syndicaux partagent l'analyse que les politiques menées aussi bien par le gouvernement français que par le gouvernement espagnol se ressemblent beaucoup – à la différence près qu'en France la coalition s'affiche de centre-gauche, et en Espagne de la droite

« décomplexée », ce qui lui permet, à ce titre, de s'attaquer à des droits civiques fondamentaux, comme le droit à l'avortement.

Le démantèlement du système de négociation collective en Espagne (qui comporte en particulier l'abandon de la hiérarchie des normes) jette les travailleurs de plus en plus dans une négociation individuelle face à leur employeur. Thierry Lepaon avait souligné à cette occasion que ces coupes dans les droits des travailleurs concernent tous les européens, et que ce n'était nullement une affaire exclusivement espagnole. Les salariés en France en ressentent déjà les conséquences, car les nouvelles réalités en Espagne servent de prétexte au changement ici.

Nous le savons, la situation en Grèce ou au Portugal (voire même en Irlande) est encore plus grave : cependant, un changement de cap résolu concernant les politiques austéritaires n'est pas en vue – même si des voix discordantes se font de plus en plus entendre. Les expériences passées nous enseignent que tout ceci ne tardera pas à ressortir chez le patronat français comme demande qui sera faite aux travailleurs en France.

La CGT partage avec ses partenaires les préoccupations sur la stratégie commerciale de l'Union européenne, d'autant que depuis le Traité de Lisbonne, cette matière est devenue une compétence exclusive de l'Union. À Londres, tout comme à Rome, les discussions ont porté sur les négociations entre l'Union européenne et les États-Unis sur la création d'un grand marché transatlantique. Les préoccupations à ce sujet sont largement partagées, et la CGT se trouve à côté, par exemple, des camarades de la CGIL dans une réserve très importante vis-à-vis de

la perspective d'un accord sur un TAFTA/TTIP avec les américains.

L'influence des grandes entreprises multinationales sur la politique économique est la grande constante dans les discussions avec les dirigeants des syndicats européens. Le renforcement du syndicalisme international, en prolongeant l'unification des organisations au niveau mondial, à travers la création de la CSI, est un objectif partagé.

Au-delà de ces considérations de fond, la question du syndicalisme à l'international continue à se poser. Seules les organisations fortes et unifiées au niveau européen et international sont en capacité de porter les revendications du mouvement des travailleurs, et assurer une écoute auprès des décideurs politiques et économiques. Des convergences existent entre les principaux interlocuteurs syndicaux au niveau européen, mais force est de constater qu'aussi des divergences sont visibles. La CGT reste vigoureusement engagée en faveur d'une unification toujours plus forte du mouvement syndical, sur la base de valeurs partagées et des convergences de stratégies dans un monde globalisé.

Les discussions en Italie et en Espagne ont montré qu'une volonté assez explicite existe chez nos homologues en faveur d'une intégration européenne plus forte, voire même une Europe fédérale. Le DGB allemand semble réfléchir à la programmation d'une nouvelle Convention européenne après les élections européennes afin de rediscuter le système constitutionnel de l'Union européenne. Par ailleurs, l'idée d'une Europe à deux vitesses circule et propose une cohésion plus forte de la zone Euro, tandis que l'Union européenne (hors zone Euro) aura le choix de rejoindre cette intégration plus étroite ou non. En tout état de

(1) Voir les comptes rendus détaillés de chacune des visites sur le site de la CGT.

européennes

renforcer l'implication du syndicalisme au niveau international, et en niveau européen.

cause, la CGT devra définir son positionnement dans le cadre de ces débats qui pourraient faire surface très rapidement après les élections.

Les points qui réunissent l'ensemble des syndicats en Europe sont premièrement un renforcement de la crédibilité du syndicalisme qui passe par des efforts de syndicalisation dans tous les pays de l'Union Européenne, et une clarification des liens avec les organisations politiques d'un côté et le monde associatif/ONG de l'autre côté.

Une stratégie partagée avec nos partenaires Européens, qui se concentre sur les thématiques convergentes – et qui permet de continuer le débat sur les sujets sur lesquels des accords sont plus difficiles à trouver – devra probablement être développée dans le contexte de la démarche institutionnelle de la CGT.

En attendant, il est évident que tous les syndicats en Europe partagent les expériences suivantes : les gouvernements, peu importe qu'ils s'affichent formellement de gauche ou de droite, sont complètement sourds aux préoccupations des travailleurs et de leurs organisations. Tous les gouvernements conduisent des politiques d'austérité qui renforcent les difficultés des peuples, et qui affichent des attitudes souvent très hostiles au mouvement syndical et aux droits civiques en général.

Face à cette situation, l'ensemble des organisations syndicales rencontrées dans le cadre de cette initiative, s'accordent sur le soutien unanime aux propositions de la CES, et la volonté ferme de renforcer les coopérations et contacts bilatéraux en Europe.

WJ



Ignacio Toxo
et Thierry Lepaon
à Madrid

Frances O'Grady
et Thierry Lepaon
adressent une lettre
de protestation
à la Présidente
Sud-Coréenne.



Vous pouvez nous joindre :

Wolf JÄCKLEIN

Animateur de l'Espace International
Courriel : w.jacklein@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 89

Frédéric IMBRECHT

Membre de la CE confédérale
En charge des questions européennes
Courriel : f.imbrecht@cgt.fr
Tél : 01 55 82 81 83

Stéphanie BAVARD

Assistante de direction
Courriel : s.bavard@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 90

Nicole BREGERE

Secrétaire de direction
Courriel : n.bregere@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 94

Marie-France BOUTROUE

Pôle Europe
Courriel : mf.boutroue@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 76

Pierre COUTAZ

CSI – OIT – Normes sociales - Balkans
- CEI
Courriel : p.coutaz@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 91
Portable : 06 12 80 09 80

Jean-Jacques GUIGON

Afrique
Courriel : jj.guigon@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 85
Mobile : 06 08 25 70 41

An LE NOUAIL

Membre du CESE
Courriel : a.lenouail@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 63

suite p. 7

La situation au Vénézuéla

Contexte syndical

La CTV est fondée en 1946, sous la tutelle du parti « Action démocratique » (AD, social-démocrate). En 1958 après la signature du Pacte de Funto Fijo, toutes les forces politiques civiles constituent une démocratie dite « compétitive », dont l'un des piliers est la CTV. Dans ce Pacte, l'état reconnaît les syndicats en tant que représentants légitimes des travailleurs et, en contrepartie, les syndicats s'engagent à sauvegarder la paix sociale et à faire passer leurs revendications par les instances reconnues du pouvoir. Cela leur laisse peu de marge de manœuvre, d'autant plus qu'en 1974, un nouveau code du travail vient restreindre très fortement l'exercice du droit de grève et, en 1990, est votée l'obligation, pour les syndicats, de publier l'intégralité de leur gestion financière, sous peine de « dé-reconnaissance ». Mais la CTV bénéficie alors d'un traitement « de faveur » de la part du gouvernement, pratiquant davantage le dialogue et l'absence de conflit que la confrontation.

La manne pétrolière résultant de la nationalisation du pétrole en 1974 a entraîné des excès dans de nombreux domaines : hyper-gonflement du nombre de fonctionnaires, augmentation exponentielle des salaires dans l'industrie, croissance rapide des gains de consommation. Mais 1984, année de la dévaluation de la monnaie nationale, marque la fin des années d'abondance. Alors que les députés CTV membres du Parlement approuvent un plan de réforme proposé par le gouvernement du président Carlos Andrés Pérez, les fédérations des services publics adhérentes à la CTV appellent à la grève générale. La CTV est paralysée.

Les taux de syndicalisation chutent : de 33 % en 1975, ils passent à moins de

10 % au milieu des années 2000. Depuis la création de l'Union nationale des travailleurs (UNT), ce taux est repassé autour de 20 %.

En 1998, **Hugo Chavez** fait sa campagne présidentielle autour de la « démocratie participative ». La CTV est l'organisation à abattre, parce que considérée comme totalement « corrompue » et « bureaucratisée ». Après l'élection de Chavez, elle est contrainte d'organiser des élections internes. Deux tendances principales sont en lice : le Front bolivarien des travailleurs (FBT – pro Chavez) et le Front unitaire des travailleurs (FUT – proche de AD). Les élections se traînent sur six mois et à la fin du processus, 49 % des bulletins de vote disparaissent... Carlos Ortega, principal candidat du FUT, sort gagnant, avec plus de 57 % des voix, contre près de 16 % pour le candidat du FBT – lequel deviendra plus tard ministre de l'Éducation du gouvernement Chavez. La commission nationale électorale ne reconnaît pas les résultats. Les autorités gouvernementales facilitent la création d'autres syndicats divers. Ils sont près de 6 000 aujourd'hui ! Or, **sur 6 millions de salariés, deux millions seulement sont affiliés à une organisation syndicale**, d'où leur faiblesse.

La CTV entre dans l'opposition directe à Chavez, et Carlos Ortega participe activement au coup d'état qui renverse Chavez en avril 2002. Mais le retour rapide de Chavez au pouvoir signe la détention de Carlos Ortega. Il vit aujourd'hui en exil forcé, à Lima, au Pérou.

Le paysage syndical vénézuélien est le suivant :

- **L'UNT – union nationale des travailleurs** : bolivarienne et chaviste, affiliée à la Fédération syndicale mondiale (FSM). Même si la direction de la centrale prend aujourd'hui quelque peu ses distances du gouvernement, ses syndicats continuent toujours de s'identifier comme chavistes, ce qui lui laisse une marge de manœuvre réduite ;
- **La CTV – confédération des travailleurs du Venezuela** : plus ancienne organisation syndicale du pays, affiliée à la CSA et à la CSI. Très affaiblie. Après un passé de luttes fortes pour la défense des intérêts des travailleurs, elle a sombré dans la corruption et la bureaucratie et même si, aujourd'hui, elle tente de se redresser, elle est décrédibilisée ;
- **L'ASI – alliance syndicale indépendante** : affiliée à la CSA et à la CSI ;
- **La CGT – confédération générale du travail** : de tendance social-chrétienne, anciennement affiliée à la CMT, aujourd'hui sans affiliation ;
- **La CODESA – confédération des syndicats autonomes** : de tendance social-chrétienne, anciennement affiliée à la CMT, aujourd'hui sans affiliation ;
- **La CUTV – confédération unitaire des travailleurs du Venezuela** : « branche » syndicale du parti communiste vénézuélien.

Mission de l'OIT – janvier 2013

En janvier 2013, l'OIT a envoyé une mission tripartite de haut niveau au Venezuela.

Les organisations syndicales CTV, UNT, CODESA, CGT, ASI et plusieurs syndicats professionnels (retraités, médecins, universitaires) ont adressé un **mémo-**

randum à la mission, qui détaille les **violations des conventions** ratifiées par le Venezuela :

- la liberté d'association (C. 87) ;
- la négociation collective (C. 98) ;
- la discrimination (C. 111) ;
- la sécurité et la santé des travailleurs (C. 155) ;
- la Sécurité sociale (C. 102).

Enfin, **le 24 février 2014**, les organisations syndicales CTV, CODESA, CGT, ASI et plusieurs syndicats professionnels (retraités, médecins, universitaires) – à l'exception de l'UNT, en difficulté avec ses syndicats de branche – ont publié un **manifeste au gouvernement** ⁽¹⁾ pour l'inciter à respecter les droits humains dans toutes leurs composantes et à instaurer



un véritable dialogue national, avec toutes les parties intéressées, afin de résoudre de manière positive les diffi-

cultés économiques et politiques qui traversent le pays.

Contexte économique et politique

Après avoir été la proie de **dictatures féroces** pendant des décennies, le continent latino-américain a longtemps été le théâtre **d'un néolibéralisme décomplexé**. Il a servi de champ d'expérimentation au **FMI** et à la **Banque mondiale** qui y ont imposé leurs diktats, leurs solutions économiques qui n'étaient qu'autant de **programmes d'ajustement structurel** dont les seuls bénéficiaires étaient les pays du nord et les grandes bourgeoisies au pouvoir. On peut d'ailleurs dire que ces pays ont connu les **crises d'austérité** qui nous sont aujourd'hui imposées en Europe, et ce, il y a trente ans.

Cela explique d'autant mieux la soif d'équité, de reconnaissance et de justice sociale des populations en Amérique latine : **Hugo Chavez (Venezuela) en 1999, Lula (Brésil) en 2003, Evo Morales (Bolivie) en 2006, Rafael Correa (Equateur) en 2007, Cristina Kirchner (Argentine) en 2007 et Michelle Bachelet (Chili) d'abord en 2006, puis maintenant** – autant de dirigeants élus qui sont la

traduction dans les urnes du ras le bol généralisé des populations, de leur espoir en un avenir meilleur pour eux-mêmes, leur pays et leur région. Ils sont en cela porteurs d'espoir partout, pour les forces de progrès. Il s'agit, dans tous ces pays, de gouvernements démocratiquement élus, sur des projets et des campagnes démocratiques. Cela leur confère encore plus de responsabilités, pour assurer un respect strict de leurs engagements et de leurs promesses de campagnes.

Au Venezuela, après la mort de Chavez, **Nicolas Maduro** est élu le 14 avril 2013 avec 50,66 % des voix, contre Henrique Capriles, candidat de la MUD (Assemblée unitaire démocratique) avec 49,07 % des voix.

En 2013, l'**inflation** s'élève à 56,2 %, contre 21,1 % en 2012 (6,9 % de moyenne pour l'Amérique latine et les Caraïbes). Selon Maduro, cette situation est « *imputable à la guerre économique menée par la droite et la bourgeoisie internationale* ». Mais elle est aussi le résultat du contrôle des changes

imposé depuis 2003 et de la parité fixe avec le dollar. La plupart des biens de consommation et d'équipement, mais aussi les denrées alimentaires, doivent être importés en dollars, car le Venezuela s'est trop reposé sur sa **rente pétrolière** (réserves les plus importantes de la planète). Le secteur productif s'est considérablement réduit – près de 40 % des entreprises du secteur privé ont fermé leurs portes au cours des dernières années. Forte proportion de population urbaine, abandon des zones rurales.

En janvier 2014, le gouvernement procède à une augmentation de 10 % du salaire minimum (380 euros/mois) et des retraites, pour tenter de pallier cette inflation.

Les événements récents ont conduit Maduro à proposer un **dialogue pour la paix**, mais la MUD et son chef de file, Capriles, attendent du gouvernement un véritable ordre du jour à ce dialogue avant de s'engager.

MCN

(1) <http://alianzasindicalindependiente.blogspot.fr/2014/02/venezuelamovimiento-sindical-gremial.html> - en espagnol.

Sources : Friedrich-Ebert Stiftung, ESSNA, ASI, Argenpress, Alai, OIT, Nouvel Observateur, Humanité Le Monde, Libération, El País.

Un autre regard sur la République Centrafricaine

Pour tenter de comprendre le drame que vit actuellement la République Centrafricaine, il faut sans doute se pencher, comme c'est souvent le cas, sur l'histoire de ce pays.

Sous l'ère coloniale, comme dans bon nombre de pays africains l'administration était réservée aux seuls chrétiens. Les non-chrétiens (musulmans essentiellement) avaient accès, quant à eux, à l'artisanat et au commerce. Et dans ce cadre étroit, certains (rares) ont réussi à faire fortune, notamment grâce au diamant. Cette richesse a suscité peu à peu la jalousie de chrétiens souvent fonctionnaires de plus en plus exploités et sous payés. Cependant, cela n'a pas nui pendant de nombreuses décennies au « vivre ensemble », mais explique sans doute que les musulmans, toujours artisans et commerçants, soient aujourd'hui les principales victimes des pillages.

Ensuite, soyons un peu plus précis. Dès les années 60, la France pour continuer à exercer son pouvoir sur Bangui, a « placé » **David Dacko** au pouvoir. Mais ce dernier regardant rapidement avec trop d'insistance du côté de la Chine amena le **Général de Gaulle** (via Jacques Foccart son « Monsieur Afrique ») à le remplacer par son cousin le sergent **Jean Bedel Bokassa** à l'occasion d'un putsch en 1966.

L'histoire retiendra que ce dernier plus corrompu et despotique que son prédécesseur, et très courtisé par **Valéry Giscard d'Estaing** (parties de chasse et largesses diamantaires), se fit introniser « Empereur » en 1976 avec la bénédiction de l'Élysée.

Mais les rapprochements de ce dernier avec la Lybie (ennemi n° 1 de la France à l'époque) amenèrent la France à le destituer via les gros bras de l'ex SDCE (DGSE), et à remettre à la tête de l'État David Dacko jusqu'à ce que ce dernier soit destitué à son tour par le général

André Kolingba en 1981 avec la bénédiction de **François Mitterrand** (élu quatre mois auparavant). François Mitterrand qui plaça à côté du général dictateur un véritable proconsul le colonel français Jean-Claude Manton.

Ce dernier (donc la France) fut le véritable maître du pays jusqu'en 1993.

Dans le cadre de la vague de « démocratisation » qui a suivi la tombée du mur de Berlin, et le discours mitterrandien dit de « La Baule », Paris obligea le Général Kolingba à organiser des élections pluralistes. Ces élections (les seules organisées dans le pays jusqu'à ce jour) furent gagnées par **Félix-Ange Patassé**. Paris lui apporta alors tout son soutien, y compris pour sauver son régime vite aux abois (1996). Mais Patassé se rapprochant trop (lui aussi) de la Lybie se plaça à son tour dans le collimateur français.

Une violente guerre civile ravagea le pays (2002/2003) et offrit l'occasion au jeune soldat devenu Général **François Bozizé** de s'emparer du pouvoir par un putsch le 15 mars 2003 avec l'appui des dictateurs tchadien Idriss Deby et gabonais Omar Bongo, et le soutien appuyé de **Jacques Chirac**.

La prise du pouvoir par Bozizé ne met pas fin aux violences, qui se répétèrent en 2006-2007 obligeant Paris à envoyer ses troupes à deux reprises pour sauver le Président. Grâce à des élections truquées et la bénédiction française de Jacques Chirac et de **Nicolas Sarkozy**, Bozizé est réélu en 2005 et 2010.

Comme l'Histoire le démontre, la France n'a jamais laissé ce pays se gouverner seul, et à l'évidence les opérations récurrentes et permanentes de déstabilisation française ont été des facteurs déterminants et coupables dans la crise qui secoue aujourd'hui la République Centrafricaine.

En mars 2013, **Michel Djotodia** (opposition dite Séléka) prend le pouvoir

(ou ce qu'il en reste car tout est en lambeau: état, institutions, armée, infrastructures...) avec une fois encore l'appui tchadien.

François Hollande assure alors provisoirement la protection du putschiste (via la société Roussel G-Sécurité) avant d'exiger et d'obtenir son départ.

Nombre de chrétiens, qui représentent 80 % de la population, utilisent le mot « Séléka » pour désigner les musulmans, en référence à cette rébellion venue du nord musulman et du Tchad voisin, qui prit le pouvoir de mars 2013 à janvier 2014, multipliant les exactions, surtout contre les chrétiens.

Les musulmans appellent de leur côté les chrétiens « anti-balaka », du nom de ces milices pro-chrétiennes, extrêmement sanglantes, qui ont commis ensuite les pires atrocités, visant particulièrement des musulmans, pour se venger de la Séléka.

En quelques décennies, la RCA est ainsi passé d'un pays très malade à un pays fantôme.

Le 20 janvier 2014 **Catherine SAMBA PANZA**, maire de Bangui depuis 2011 a été désignée Présidente de la République par intérim par le Conseil national de Transition (CNT). Sa feuille de route est officiellement de mettre fin à ce qui est devenu une guerre fratricide, de reconstruire les institutions de l'État, de créer les conditions du retour des centaines de milliers de déplacés, et de préparer les prochaines élections démocratiques.

Thierry Lepaon, Secrétaire général de la CGT, a envoyé, début février, un message de solidarité à la Confédération Syndicale des Travailleurs de Centrafrique (CSTC).

En ce début du mois de mai 2014, où en est-on ?

L'hostilité entre chrétiens et musulmans ne cesse de croître au fil des exactions



commises par les deux camps, rendant désormais de plus en plus hypothétique toute réconciliation.

Des milliers de morts séparent aujourd'hui les deux communautés, en dépit du déploiement des forces africaine et française.

Séléka et anti-balaka ne représentent pourtant et toujours qu'une partie infime des musulmans et des chrétiens. Mais aux horreurs des uns répondent les malheurs des autres.

La méfiance absolue est aujourd'hui devenue la règle même dans les coins les plus calmes et les plus reculés. Et elle continue à progresser avec la généralisation des pillages dans un État sans police, sans justice, sans administration.

La République Centrafricaine doit être urgemment aidé par la communauté internationale, et bien au-delà d'un appui militaire ponctuel qui sera toujours considéré comme partial par les deux communautés.

Elle doit être aidée notamment :

- à sortir de la pression manœuvrière de ses voisins, principalement le Tchad ;
- à sortir de sa dépendance politique vis-à-vis de la France ;
- à sortir d'une dette illégitime et asphyxiante ;
- à se reconstruire afin de remettre en place une gouvernance régaliennne (police, gendarmerie, douanes, justice), mais aussi toutes les infrastructures touchant principalement l'éducation et la santé ;
- à permettre la mise en place le plus rapidement possible d'élections libres, transparentes et démocratiques.

Et en cela les centrafricains (syndicats, ONG, associations) doivent être au cœur de ce processus de paix et de reconstruction.

JJG

Mariannick LEBRIS

Formation syndicale - Asie & Pacifique
Courriel : mk.lebris@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 82
Mobile : 06 83 27 59 39

Denis MEYNENT

Membre du CESE
Courriel : d.meynent@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 78

Matthieu MORIAMÉZ

Questions économiques
Afrique – Océan Indien
Courriel : m.moriaméz@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 86
Mobile : 06 19 60 50 21

Marie-Christine NAILLOD

Coopération au développement - Amériques
Courriel : mc.naillood@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 92
Mobile : 06 27 79 60 49

Joëlle SCHNITZER-BAMBI

Relations bilatérales en Europe
Courriel : j.bambi@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 81

Renata TRETIKOVA

Gestion des projets européens et internationaux
Courriel : r.tretiakova@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 79

Özlem YILDIRIM

Droits - Migrations – Proche et Moyen Orient - Sud de la Méditerranée
Courriel : o.yildirim@cgt.fr
Tél : 01 55 82 82 83

Conception - réalisation : La CGT

Espace International
Case 7-3 - 263 rue de Paris
93516 Montreuil cedex

Maquette : département Communication

MTG © - 12/05/14

Photos : DR

Imprimé par nos soins

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

majoritairement pro-Yanoukovitch et une KVPU exclusivement pro-opposition ex-orangiste (voir encadrés).

En vingt ans, depuis la chute de l'URSS et l'accession à l'indépendance, le pays a connu 4 présidents et une vingtaine de chefs de gouvernements. Les alternances se déroulent dans d'assez bonnes conditions et quasiment à chaque scrutin législatif ou présidentiel. On est donc bien loin de la situation que présentaient la plupart des médias français entre novembre 2013 et février 2014, d'un pays entre les mains d'une caste omnipotente et dictatoriale. Certes le président Viktor Yanoukovitch élu lors de l'élection présidentielle du 7 février 2010 était corrompu

et incapable, mais il aurait de toute évidence perdu le pouvoir aux présidentielles qui auraient dû se tenir en février 2015. Ceci différencie fondamentalement le mouvement social né du refus de Yanoukovitch de signer les accords de Vilnius des révolutions arabes : Moubarak ou Ben Ali ont été balayés par une lame de fond qui a emporté leurs dictatures. Une grande partie des ukrainiens ne voulaient plus de cette élite corrompue mais ne souhaitait pas non plus entraîner le pays dans la violence et le chaos. Les éléments extrémistes portent une lourde part de responsabilité dans cet embrasement, attisé par les appétits géopolitiques de voisins qui ont agi en véritables prédateurs sur l'Ukraine et ses peuples. Dès la

mi-novembre, le pays a été secoué par de vives protestations suite à la volte-face du président Yanoukovitch qui a finalement refusé d'associer son pays à la nouvelle étape du partenariat oriental, l'accord d'association entre l'Union Européenne et les six pays qui constituent sa frontière orientale. Les deux vérités, à renvoyer dos à dos sont celles d'une Union Européenne qui a cherché par cet accord à étendre la zone de libre-échange sans étendre les exigences en matières de droits fondamentaux et de garanties sociales, et d'une fédération de Russie, qui ne sait pas traiter ses relations avec son étranger proche autrement que dans un rapport de domination fondée sur la menace de rupture de la fourniture d'énergie.

1 – Contexte politique, social et économique préalable à l'embrasement de l'Ukraine

1.1. – Situation politique avant l'embrasement

Le parlement ukrainien, la Verkhovna Rada, compte 450 membres élus pour quatre ans. Le 2 avril 2004, une loi promulguée par Leonid Kouchma, a modifié le mode de scrutin aux élections législatives

et accru les pouvoirs du Parlement éloignant l'Ukraine du régime présidentiel « à la russe ». 225 députés sont désignés au scrutin majoritaire, au sein de circonscriptions, et les 225 autres au scrutin proportionnel de liste au niveau national. La barre pour obtenir des élus est ramenée de 4 % à 3 %. Ces réformes se distinguent

fortement de celles mises en place par Vladimir Poutine en Fédération de Russie voisine, visant quant à elles, à amoindrir considérablement l'influence du parlement dans la vie politique, au profit du pouvoir exécutif. Les dernières élections législatives du 28 octobre 2012 ont donné les résultats suivants :

Parti ou coalition	Pourcentage	Nombre de sièges
Parti des régions (pro-Yanoukovitch)	30,03	187 (+ 12)
Bloc Batkivshina de Yulia Tymoshenko	25,57	102 (- 54)
Alliance démocratique (Titaliy Klychko)	13,98	40 (+ 40)
Parti Communiste (pro-Yanoukovitch)	13,19	32 (+ 5)
Svoboda (Extrême-Droite)	10,45	38 (+ 38)

Le parlement est scindé en deux blocs, comme l'est la société Ukrainienne. Les résultats des élections présidentielles du 7 février 2010 traduisent également ces divisions, Yanoukovitch étant élu avec 48,5 % des voix, Tymoshenko battue avec 45,9 %, 5,6 % des électeurs préférant voter contre les deux candidats. Notons que depuis les tueries du mois de février 2014, la Rada siège dans une formation amputée de plus d'une centaine de députés issus des régions de l'Est et du Sud du pays, ce qui entache gravement sa légitimité. Il est au moins aussi urgent, dans un tel contexte, d'organiser des élections parlementaires que les élections présidentielles réclamées à avec insistance par l'Union européenne.

1.2. – Situation socio-économique

À partir du début des années 2000, la croissance a pris la suite d'une longue récession, avec une pointe à 12 % en 2004. En 2005, la croissance du PIB est retombée à 6 %, le chômage a progressé, touchant officiellement 12 % de la population active et l'inflation a enregistré une forte hausse qui a considérablement réduit la visibilité et les effets des augmentations de salaires et des pensions de retraite accordées par le nouveau pouvoir orangiste en 2005. Enfin, la réévaluation du Grivni a lourdement affecté les économies des Ukrainiens essentiellement placées en dollars, autant qu'elle pénalisait les exportations ukrainiennes, notamment celles de denrées agricoles vers la Russie. À partir de 2008, le pays

a été écrasé par les effets de la crise, renouant avec la récession (- 2,1 % en 2008, - 15 % en 2009, autour de - 5 % en 2010). Les conditions de remboursement du prêt de 13 milliards d'euros accordé par le FMI en novembre 2008, alors que le pays était au bord de la banqueroute ont achevé de mettre le pays à genoux. La deuxième tranche du prêt a été suspendue pendant quelques mois, le gouvernement rechignant à s'engager dans la politique d'austérité drastique exigée par les experts du fonds. Notons que la FPU anime depuis des années une vive campagne contre le FMI, multipliant les manifestations et protestations, avec malheureusement une fâcheuse tendance à oublier les responsabilités propres du gouvernement ukrainien dans les mesures d'austérité.

L'Ukraine a signé en 2003 avec les présidents russe, biélorusse, et kazakh un accord économique traduisant la dépendance de ces pays par rapport à Moscou. Malgré la parenthèse orangiste Youtchenko-Tymoshenko de 2005 à 2010, l'Ukraine dépend toujours de son voisin russe pour un cinquième de ses exportations et pour une grande part de ses importations, notamment énergétiques. Cette situation explique l'orientation pro-européenne d'une partie de la classe politique, aspirant à affranchir son pays de la pesante tutelle russe, autant qu'elle engendre une forme de real-politik de la part d'une autre partie de la classe politique, veillant également à ménager son voisin, pour éviter une rupture dont les conséquences économiques, sociales, géopolitiques seraient dévastatrices.

2. Analyse du conflit, des responsabilités engagées et de ses possibles développements

On le voit, l'Ukraine connaissait avant la crise de novembre 2013 des alternances politiques qui la différenciait fondamentalement de ses voisins issus de l'éclatement de l'URSS. Cependant le crédit politique du président Yanoukovitch était alors très bas, miné par la corruption qu'il incarnait largement. Il n'en fallait pas plus pour soulever le mécontentement d'une grande partie de la population lorsqu'il refusa l'accord de partenariat soumis à sa signature lors du sommet européen de Vilnius. Début décembre, il préférait engager son pays dans un accord avec la Fédération de Russie qui définitivement, lui aliénait une majorité de l'opinion publique. Le mouvement de protestation sur Maïdan réunissait alors indubitablement des ukrainiens épris de démocratie et ne pouvant imaginer l'avenir de leur pays autrement qu'européen. Cependant, dès l'origine du mouvement, on notait une présence active et nombreuse, bien qu'alors minoritaire, d'éléments radicaux et fascisants, masquant leur idéologie nautséabonde sous les plis du drapeau européen. Les deux principales organisations d'extrême droite, Svoboda (Liberté) qui dispose d'une représentation parlementaire et d'une assise électorale importante dans l'Ouest de l'Ukraine (cf 1.1.), et

La situation syndicale en Ukraine

Le paysage syndical reste très dominé par la FPU, même si la baisse du nombre de ses membres est une constante depuis l'indépendance du pays (- 4 millions de membres avoués depuis le début des années 2000, dont - 2 entre 2006 et 2010). Les trois organisations ukrainiennes affiliées à la CSI sont donc :

- *la FPU, Fédération des syndicats d'Ukraine – 8,7 millions d'adhérents déclarés à la CSI ;*
- *la KVPU, officiellement 268 000 membres ;*
- *VOST 150 000 adhérent revendiqués, sans doute quelques dizaines de milliers.*

Les relations sont extrêmement conflictuelles entre ces trois organisations. En Ukraine, la question du patrimoine de l'ancienne organisation unique, est particulièrement conflictuelle. Elle ne devrait plus se poser depuis que son siège a été incendié par des éléments non identifiés, le 19 février 2014, au lendemain des premiers tirs sur Maïdan et alors même que pendant près de trois mois, la FPU avait ouvert ses locaux aux manifestants qui y avaient développé une cantine, un centre de secours et un immense dortoir, jusque dans les couloirs et bureaux de l'organisation.

1. La FPU

Héritière de la branche ukrainienne du Conseil central des syndicats soviétiques, la FPU, après 1990, a perdu beaucoup d'adhérents passant de 25 à 8,7 millions en 15 ans. Selon la FPU, ces départs sont dus à plusieurs facteurs : une défiance vis à vis des organisations syndicales ; des changements dans la structure des syndicats et surtout des raisons économiques. En effet, sur 100 départs, 25 seraient dus à une décision personnelle et 75 à la fermeture des entreprises. La FPU, se considère comme le principal (sinon l'unique) acteur syndical du pays. Sur l'ensemble des salariés, le taux de syndicalisation revendiqué par la FPU est de plus de 50 %. Elle compte 44 fédérations de branches et 27 régions.

En 2004-2005, la victoire des orangistes avait finalement conduit à un changement de direction à la tête de la FPU, la personnalité neutre de Oleksandr Valentinovitch Yourkine, fondateur la fédération de l'énergie de la FPU, ancien Secrétaire du comité syndical de la centrale de Tchernobyl en 1984, remplaçant Alexandre Stoian, très marqué par son soutien au régime de Koutchma, le président Ukrainien de 1994 à 2004 chassé par la révolution orange de Youtchenko (lui-même président de 2004 à 2010). En 2008, dans un climat extrême de confusion et sous l'accusation de corruption, Yourkine avait dû céder la place à Vasyl Khara, dont les liens au parti du président Yanoukovitch sont si étroits, qu'il en est député au parlement, comme son prédécesseur Stoian. En 2012, un nouveau changement portait Yurii Kulik à la tête de la FPU jusqu'aux événements de février 2014

La FPU demande un statut d'observateur à la CES. Elle a le soutien du DGB et de ŽSSS de Slovénie. Elle est également adhérente à la CSI depuis sa fondation en 2006, après un court passage par la CISL (de l'automne 2005 au congrès de Vienne). Sa demande d'adhésion à la CISL remontait à la fin des années 90. La CISL avait organisé une mission en Ukraine et rencontré la FPU et la KVPU. La rencontre avec Alexandre Stoian, le président de l'époque (démissionné pendant la « Révolution Orange ») s'était très mal passée et avait eu pour conséquence une rupture des relations entre CISL et FPU et la seule adhésion de la KVPU. Au sein du PERC, la FPU fait partie des organisations les plus critiques par rapport au partenariat oriental. Nous



avons à plusieurs reprises parlé d'une même voix pour demander une appréciation critique de notre organisation continentale européenne sur « Eastern Partnership ». La KVPV milite de son côté en faveur de l'entrée de l'Ukraine dans l'UE mais se déclare contre une Europe où l'Ukraine serait le pays du dumping social. La KVPV craint la mise en place d'un nouveau « mur de Berlin » entre l'UE et sa frontière orientale.

2. La KVPV

La KVPV revendique 268 000 adhérents et se déclare 2^e confédération syndicale en Ukraine. La Fédération des mineurs est la plus importante en son sein avec plus de 50 000 adhérents suivie de la fédération de l'enseignement, la fédération des cheminots, des salariés du métro et des personnels navigants (transport aérien). De nouvelles fédérations sont en cours de structuration par exemple dans l'agro-alimentaire.



Les seules ressources de la KVPV sont les cotisations. Elle perçoit la FPU comme un empire - avec son Académie du travail, ses centres de vacances et ses sanatoriums - et ne cache pas son ambition de capter une partie de ce patrimoine en demandant l'arbitrage de la CSI comme en témoignent les interventions conjointes de la KVPV et de VOST devant la CSI.

La démarche de la KVPV, de même que celle de la FPU, est considérablement orientée vers la participation au jeu politique. Le Président de la KVPV, Mykhailo Volynets est, comme Vasyl Khara, député à la Rada, membre de la direction nationale du parti de Youlia Tymochenko et ne conçoit son activité de syndicaliste que comme complémentaire d'un engagement politique. Ce tropisme politique du syndicalisme, fréquent en Europe de l'Est et dans l'ex-URSS, est très présent en Ukraine, aussi bien à la KVPV qu'à la FPU, avec des orientations bien évidemment diamétralement opposées.

3. VOST

Troisième confédération affiliée à la CSI en Ukraine, VOST est une organisation de taille beaucoup plus modeste, essentiellement présente dans l'Ouest du pays. Cédant volontiers à une dérive nationaliste puisant ses références dans l'irrédentisme historique ukrainien, y compris de celui qui se battait du côté des allemands pour parvenir à détacher l'Ukraine de l'URSS ; VOST ne compterait pas plus de quelques dizaines de milliers d'adhérents, surévaluant ce nombre pour peser dans la CSI. Depuis le début de la crise, VOST, anciennement affiliée à la CMT, est très critique par rapport à la position de la CSI qu'elle juge trop modérée. Elle s'est beaucoup rapprochée de la confidentielle Organisation Mondiale des Travailleurs (WOW), relique de la défunte internationale chrétienne, la Confédération Mondiale des Travailleurs (CMT).

Pravyy Sektor (Secteur Droit), dont les dirigeants et les activistes font l'apologie du nazisme et glorifient l'histoire de la Waffen SS Galicie, ont tenu le pavé sur Maïdan. Rapidement les règles édictées par ces militants extrémistes de droite prohibaient le port du drapeau rouge sur Maïdan, restreignaient ou empêchaient l'expression des oppositions de gauche à Yanoukovitch. Parallèlement, la pression de la rue contraignait Yanoukovitch à d'importantes concessions : limogeage de son premier ministre décrié Mykola Azarov en janvier, proposition de nommer co-premiers ministres les trois principaux leaders de l'opposition, engagement à organiser des élections présidentielles anticipées en 2014, laissant entendre qu'il ne s'accrocherait pas au pouvoir. Or, entre le 18 et le 21 février, la situation s'emballe dans la violence alors que des signes d'apaisement se multipliaient après le nouvel an. En quelques heures, 80 personnes tombent sous les balles de snipers non identifiés qui ciblent indifféremment représentants des forces de l'ordre pro-Yanoukovitch et manifestants d'opposition. Toute la clarté doit être faite sur la nature et l'origine de ces violences et de ces événements. Rappelons les doutes exprimés par le ministre estonien des affaires étrangères, Urmas Paet à Catherine Ashton le 26 février dernier, mettant directement en cause certains membres du nouveau gouvernement de Kiev dans les tirs qui ont fait près d'une centaine de morts entre le 18 et le 21 février dernier, parlant du « dirty past » de plusieurs d'entre eux et du niveau nul de confiance que leur accorde la population.

Depuis ces événements criminels et fatidiques, la situation s'est effectivement considérablement envenimée et révèle une somme d'irresponsabilités de la plupart des acteurs présents sur la scène tragique ukrainienne.

Irresponsabilité des élites politiques ukrainiennes : il s'agit d'abord de celle du camp de Yanoukovitch qui a laissé pourrir une situation sur fond de discrédit pour la fonction politique générée par le système clientéliste et corrompif qu'il a entretenu. Il s'agit aussi de celle du nouveau gouvernement de Kiev qui a accueilli en son sein plusieurs représentants issus des rangs néo-nazis, dont les ministres de la défense, de l'environnement, de l'agriculture ainsi que le chef des services secrets et procureur général et dont les premières mesures étaient de nature à engager le pays dans une guerre civile au lieu de temporiser (interdiction du russe par exemple, alors même que 40 % des ukrainiens considèrent qu'il s'agit de leur langue maternelle, libération de tous les droits communs).

Irresponsabilité de la Fédération de Russie : en regardant son étranger proche comme les marches de son ancien empire, la Fédération de Russie fait preuve de façon constante d'une forme d'impérialisme oscillant entre chantage énergétique, menaces économiques et violence militaire ou para-militaire. L'annexion de la Crimée dans un tel contexte est une erreur majeure qui

affaiblit considérablement le poids des populations russophones en Ukraine et les solutions réellement fédéralistes. De plus, si un peuple est légitime pour décider lui-même de son avenir par voie référendaire, le contexte et la nature de la question posée aux habitants de Crimée en juin étaient très insatisfaisants : référendum organisé à la va-vite sous présence militaire et absence de trois questions essentielles en plus des deux posées : Crimée indépendante, Ukraine fédérale, deux états ukrainiens souverains et indépendants et non pas seulement le choix manichéen posé : maintien de l'Ukraine ou rattachement à la Russie.

Irresponsabilité de l'Union Européenne, des États-Unis et de la plupart des chancelleries européennes, notamment de la France : l'UE a d'abord commis une première erreur colossale en novembre 2013, par la soumission à l'Ukraine d'un accord au rabais qui contraignait le pays à des réformes anti-sociales (retraites, niveau des salaires, flexibilisation du Code du travail) et structurelles (privatisations, ouverture des marchés aux investissements directs étrangers, réformes industrielles) sans ouvrir réellement au pays de perspective européenne, en dehors d'un assouplissement du régime des visas. Aujourd'hui, l'UE, adossée au FMI, a revu sa copie en alignant le montant de son aide financière sur celle promise par



Poutine à Yanoukovitch en décembre (11 milliards d'Euros contre 15 milliards de dollars). Mais cette fois, l'aide est conditionnée à des réformes structurelles qui vont conduire l'Ukraine sur le chemin empruntée par la Grèce, celui du collapse économique et social, ajoutant le désespoir au chaos ambiant. Le camp occidental, comme le camp russe d'ailleurs, replongeant dans une ambiance de guerre froide, se livre à une offensive sur deux fronts : médiatique d'abord, géopolitique ensuite, prenant en otage les populations civiles dans des logiques de confrontations mortifères.

Dans un tel contexte, l'ensemble des acteurs géopolitiques et nationaux doivent respecter l'indépendance et la souveraineté populaire

des peuples d'Ukraine et cesser leurs jeux nauséabonds et irresponsables. Les acteurs syndicaux doivent reprendre la main et poser la question sociale, alors même qu'ils sont la cible des groupes extrémistes qui menacent et terrorisent leurs militants, empêchent leur expression et détruisent leurs locaux et leurs moyens, comme à Kiev ou à Odessa. La CGT se tient aux côtés de l'ensemble des syndicalistes d'Ukraine soucieux de rétablir la paix et la tranquillité de leur pays, conformément aux aspirations profondes de la grande majorité de la population ukrainienne.

Dossier réalisé par PC

Communiqué de la CGT L'horreur s'invite de nouveau en Ukraine

Moins de trois mois après les crimes de masse perpétrés à Kiev sur Maïdan, le peuple ukrainien paie de nouveau le prix lourd des dérives fanatiques et extrémistes de clans opposés dans une lutte à mort.

C'est cette fois à Odessa dans le sud du pays que cette violence aveugle et criminelle s'est déchaînée. D'après les informations recueillies par la CGT auprès de nos camarades odessites, des hooligans gangrenés par les néo-nazis ultra-nationalistes ukrainiens du Secteur droit (Praviy sektor), après une bataille rangée en centre-ville contre d'autres hooligans supporters du fédéralisme, s'en sont pris aux manifestants de Koulikovo Polié. Cet endroit était occupé depuis la fin de l'année dernière par des manifestants pacifiques, principalement des retraités et des syndicalistes, qui défendaient une option fédérale pour l'Ukraine, et non un rattachement à la Russie, comme le prétendent trop rapidement la plupart des médias. A l'arrivée des excités du Secteur droit, des centaines d'entre eux se sont réfugiés dans la Maison des syndicats. Les cocktails Molotov lancés par les ultra-nationalistes ont incendié le bâtiment et provoqué la quarantaine de morts recensée au bilan officiel. La CGT transmet ses condoléances à l'ensemble des familles des victimes que les événements en Ukraine ne cessent de produire.

L'Union européenne doit demander qu'une enquête impartiale soit conduite au plus vite pour faire la vérité sur les dizaines de victimes qui ensanglantent et entachent durablement l'image du pays depuis des mois. Elle doit également exiger, conformément à la déclaration de Genève du 17 avril 2014, le démantèlement sans délais et l'interdiction des groupements extrémistes qui terrorisent une population ukrainienne n'aspirant qu'à la paix et à la tranquillité. Elle doit tout autant exiger le retrait des éléments russes infiltrés en Ukraine de l'Est. Enfin, elle doit immédiatement cesser, de même que la Fédération de Russie et les États-Unis les jeux géopolitiques mortifères qui prennent en otage 45 millions d'Ukrainiens.

4 mai 2014

Elections du Parlement européen : porter la voix du progrès social

Le dimanche 25 mai 2014, les salariés comme les citoyens des pays composant l'Union européenne sont appelés à élire leurs représentants, les eurodéputés, au Parlement européen. Elus pour 5 ans, les eurodéputés co-décident de la politique européenne, du budget européen mais surtout des directives européennes. Celles-ci, lorsqu'elles sont décidées par les gouvernements et votées par le parlement européen, seront transposées dans le droit national. Elles touchent la vie quotidienne des salariés : aujourd'hui, 80% des lois votées en France sont le fait de la transposition automatique de la loi européenne.

La CGT entend peser pour que les questions sociales et économiques soient au cœur du débat européen.

L'expérience vécue, et tout particulièrement depuis le début de la crise, montre chaque jour que les politiques menées tournent le dos aux objectifs progressistes mais donnent aussi un sentiment de plus en plus profond que c'est à cause de l'Europe que l'on vit de plus en plus mal en France (« Pacte de responsabilité » pour respecter les 3% de déficit, mise en concurrence des salariés, dumping social, casse des services publics...). Ce sentiment s'exprime et grandit d'ailleurs dans tous les pays de l'Union européenne. Il conduit à un recul de la confiance en l'avenir et à une défiance de plus en plus forte envers les partis politiques qui gouvernent ou prétendent le faire.

Nous voulons une Europe qui soit au service des peuples et du monde du travail, de toutes les nations, qui soit une opportunité pour développer ensemble dans la paix, une économie qui garantisse la création d'emplois, le progrès social et l'élévation des droits des salariés, privés d'emploi et retraités.

Comme nous venons de le vivre en France, cette défiance à l'égard des politiques menées peut se traduire par l'abstention ou le vote d'extrême

droite. Mais ces votes ne conduisent pas les gouvernements à réorienter leurs politiques en faveur du monde du travail. Bien au contraire. Les institutions démocratiques sont menacées par le creusement des inégalités.

C'est pour cette raison que la CGT exige :

- une diplomatie coordonnée et non alignée en faveur de la recherche de la paix dans le monde et singulièrement en Europe car au travers des drames qui se déroulent en Ukraine les risques de retour de guerre sur le continent sont réels ;
- une autre répartition des richesses créées en relevant significativement les rémunérations, en établissant partout des salaires minimum sur la base de critères communs permettant de vivre décemment et en valorisant les qualifications ;
- une garantie d'emploi pour la jeune génération : c'est la jeunesse européenne qui portera notre avenir, mais seulement si elle peut vivre dignement des fruits de son travail ;
- une harmonisation fiscale pour assécher les paradis fiscaux ainsi qu'une taxation sur les transactions financières ;
- des normes communes pour garantir un emploi de qualité et le refus du travail précaire ;
- des services publics de qualité financièrement accessibles à tous et répondant aux besoins des populations ;
- un haut niveau de santé et de protection sociale ;
- un investissement massif pour l'avenir de l'Europe au lieu des programmes d'austérité

qui ruinent nos lendemains ;

- des politiques industrielles coordonnées favorisant les coopérations entre les entreprises européennes.

Avec la Confédération Européenne des Syndicats (CES), la CGT propose un plan d'investissement permettant de créer jusqu'à 11 millions d'emplois de qualité, dans une Europe qui compte aujourd'hui 26 millions de sans-emploi. Cette initiative est portée par 80 organisations syndicales de 28 pays représentant 45 millions de syndiqués en Europe, c'est une force.

Cette alternative économique est possible. Cela nécessite la création d'un autre rapport de force social pour renverser la donne européenne.

Face à l'Europe de l'austérité, nous opposons une nouvelle voie sociale et démocratique.

Il est également nécessaire de redonner aux salariés et à leurs organisations syndicales en Europe, les moyens de pouvoir contrôler l'utilisation des fonds publics et de pouvoir peser sur les décisions des entreprises.

Il faut des conventions collectives de haut niveau permettant la couverture de tous les salariés du public et du privé, des droits en matière de protection sociale, de condition de travail, de santé et de pensions, et en finir avec toutes les formes de discriminations (genre, nationalité, religion, appartenance syndicale...)

La CGT appelle les salariés à peser dans les débats et à porter la voix d'une autre Europe sociale qui refuse leur mise en concurrence et l'opposition entre les peuples !

À l'opposé d'un repli sur soi des peuples européens, c'est une Europe où chacun contribue au développement de tous par ses propres atouts qu'il faut construire, tous ensemble.

Nouvelles d'Europe

Belgique ⁽¹⁾

Les partenaires sociaux se sont accordés, le 10 février dernier, sur quatre dossiers, parmi lesquels figurent le nouveau régime en matière de motivation du licenciement, l'harmonisation du régime des pensions et le passage vers un nouvel indice des prix.

Des chantiers à venir : Les partenaires sociaux vont également se pencher sur d'autres dossiers visant à supprimer les différences et/ou discriminations entre ouvriers et employés. Il s'agit notamment des vacances annuelles. Le calcul du pécule de vacances est plus favorable aux ouvriers car on tient compte des diverses primes qu'ils touchent (travail de nuit,

pénibilité...). Ce n'est pas le cas pour les employés. Seul le salaire brut rentre en ligne de compte. Les partenaires sociaux pressent le gouvernement de faire « la clarté » quant aux nouvelles règles en matière de licenciement et de jour de carence (le 1^{er} jour de maladie d'un ouvrier est désormais payé). Une enveloppe de 80 millions est prévue pour compenser le surcoût que cela entraîne pour les entreprises. L'autre question qui sera abordée, est celle des relations collectives de travail, à savoir : la fusion au sein d'un même secteur de commissions paritaires ouvriers et employés, la fin des listes séparées dans le cadre des élections sociales.

Entrée en vigueur des premières mesures sur le statut unique ouvrier-employé. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le jour de carence, qui ne concernait que les ouvriers, est supprimé et un nouveau système pour le calcul des délais de préavis est entré en vigueur. Outre ces deux modifications majeures, l'obligation de reclassement en cas de licenciement est étendue à tous les salariés alors qu'elle était réservée au plus de 45 ans. Cette loi du 26 décembre 2013, publiée le 31 décembre, est l'acte I de l'harmonisation des statuts ouvrier-employé, dont les travaux doivent encore se poursuivre cette année.

JSB

Grande-Bretagne ⁽¹⁾

Instauration de frais de justice, limitation des compensations pour licenciement injustifié ou encore mise en place d'un système de conciliation pour éviter les contentieux. Depuis son arrivée au pouvoir en 2010, le gouvernement Cameron fait tout pour limiter le recours aux Prud'hommes britanniques. Les chiffres officiels confirment une chute de près de 80 % des plaintes au quatrième trimestre 2013 par rapport à la même période en 2012 et de 75 % par rapport au troisième trimestre. « *Unison prévient depuis des mois que ces frais vont priver les travailleurs de leur droit à la justice* », s'est insurgé Dave Prentis, secrétaire général du syndicat qui multiplie les recours judiciaires pour annuler la mise en place des frais, pour l'instant

sans succès. « *Personne ne peut croire que tout va mieux dans le meilleur des mondes du travail britannique du jour au lendemain. Trop de mauvais patrons qui traitent mal leurs salariés s'en sortent en sachant qu'ils ont le gouvernement de leur côté* », a déclaré Frances O'Grady, la secrétaire générale du TUC.

La réalité des «contrats zéro heure» permettant aux entreprises d'embaucher des gens sans leur garantir de minimum horaire ou salarial et sont très populaires dans les secteurs de la santé, de l'hôtellerie et de la vente au détail. Le gouvernement a révélé que le recours aux «contrats zéro heure» étaient plus de deux fois supérieur à ce qu'il avait annoncé précédemment. Après une campagne de pres-

sion politique organisée par l'opposition, les syndicats et d'autres spécialistes des relations du travail, le gouvernement a demandé à l'Office national des statistiques (ONS) de revoir les critères utilisés pour calculer le nombre de ces contrats en cours. Le nombre de travailleurs concernés par ces contrats était de 582 935 en 2013, une forte augmentation comparé aux 250 000 enregistrés en 2012 et 161 000 en 2011. Pour le parti travailliste « *une vague de précarité a envahi le marché du travail depuis les élections de 2010, puisque les employeurs ont pu transformer ce qui était autrefois un élément marginal, de niche, sur le marché du travail en la norme* ».

JSB

Roumanie ⁽¹⁾

Le nouveau gouvernement de centre-gauche a revu à la baisse plusieurs objectifs sociaux sur lesquels il s'était engagé lors de son investiture en 2012 : le salaire minimum brut, actuellement de 190 euros, n'atteindra pas les 265 euros promis d'ici 2016 mais seulement 245 euros. Pour relancer l'emploi et la lutte contre

le travail au noir, le gouvernement s'est engagé à exonérer pendant un an les entreprises des charges patronales sur les nouveaux contrats signés avec des jeunes de moins de 25 ans ou des seniors de plus de 45 ans et dont la durée est de minimum deux ans. Il a également annoncé le financement des stages de spécialisation

pour les jeunes issus de la minorité rom. Ces mesures touchent près d'un quart (23 %) du total des salariés roumains ou 1,45 million de personnes.

JSB

(1) Planet labour ; presse européenne.

Espagne

22 mars 2014 - la plus grande manifestation à Madrid depuis 2012, avec la participation de près de deux millions de personnes dans « *marche de la dignité – contre l'austérité* » destinée à souligner « l'urgence sociale » créée par les coupes budgétaires du gouvernement espagnol et sous les slogans tels que « *Non au paiement de la*

dette », « *Sortez les gouvernements de la troïka* », « *Pain, travail et un toit pour tous et toutes* ».

Les manifestants ont marché, pour certains depuis près d'un mois, d'Andalousie (Sud), de Catalogne (Est), des Asturies (Nord) et d'Estrémadure (Ouest) - pour arriver à Madrid le 22 mars, à l'appel de

multiples organisations sociales, groupes des « indignés » et d'autres.

JSB

Sources : Presse française / CCOO.

Nouvelle de la Communauté des États indépendants

Kazakhstan : Thierry Lepaon écrit à l'ambassadeur du Kazakhstan en France

La CGT maintient sous haute surveillance la question du respect des droits et libertés syndicales au Kazakhstan, deux ans après les massacres de décembre 2011 à Zhanaozen. Plus d'une vingtaine de travailleurs de l'industrie pétrolière de la ville et de membres de leurs familles avaient alors payé de leur vie leur participation à un mouvement de grève. Sept autres purgent encore aujourd'hui des peines de prison, après condamnation par le tribunal : Tanatar Kaliev, Shabdal

Utkilov, Talgat Saktaganov, Naryn Dzharilgasinov, Kanat Zhusipbaev, Maksat Dosmagambetov et Roza Tuletaeva. Dans une récente lettre à l'ambassadeur du Kazakhstan en France (11 avril), Thierry Lepaon écrit « Ces événements ont profondément choqué l'organisation syndicale que je représente. Considérant que leur emprisonnement ne fait qu'aggraver la souffrance causée par les morts et les violences de 2011, je vous demande, Monsieur l'Ambassadeur,

de relayer les préoccupations des travailleurs de France regroupés au sein de la CGT auprès de votre Président M. Nursultan Nazarbaev. En cette année 2014, « année du Kazakhstan » en France, la CGT () demande leur libération afin qu'ils puissent retrouver leurs familles et reprendre une vie normale ».

PC

Nouvelles d'Asie et d'Océanie

Cambodge : soutenir la lutte des travailleurs cambodgiens pour leurs droits

Suite à la répression des manifestations des travailleuses et travailleurs du textile au Cambodge pour des salaires décents et le respect du droit syndical, la CGT s'est associée aux actions menées par la CSI et les autres organisations membres.

Devant l'absence d'engagement du gouvernement cambodgien pour améliorer la situation des travailleurs dans le textile, le groupe travailleur a publié une déclara-

tion à l'occasion du Conseil d'administration de l'OIT en mars dernier.

Les syndicats cambodgiens revendiquent une augmentation suffisante des salaires pour offrir des salaires décents en particulier dans l'industrie textile, la condamnation et la fin des violences contre les travailleurs et la libération de ceux emprisonnés depuis début janvier 2014, le respect du droit de créer des syndicats.

Malgré les tentatives d'interdiction des rassemblements et des manifestations, les syndicats ont organisé à Phnom Penh, une manifestation le 1^{er} mai 2014 que la police a dispersé à la matraque et au bâton blessant sévèrement plusieurs manifestants.

MLB

Chine : une grève longue de douze jours dans l'industrie de la chaussure de sport

Le 26 avril, les 45 000 travailleurs de l'usine Yue Yuen du groupe taïwanais Pou Chen en grève depuis le 14 avril ont repris le travail. Pou Chen est le premier groupe mondial dans le secteur des chaussures de sport. Il produit 300 millions de paires de chaussures par an soit 20 % du marché

mondial. Ce groupe est un partenaire stratégique pour les marques Nike et Adidas notamment.

Après douze jours de lutte pour obtenir le paiement des arriérés de prestations sociales, une augmentation décente des



salaires et des contrats de travail respectant la loi, les autorités chinoises ont fait pression sur les travailleurs pour qu'ils acceptent les propositions de l'entreprise. En effet, la police anti-émeute, la milice et des auxiliaires de police ont été envoyés dans les quartiers où se trouvent les usines pour empêcher rassemblements et protestations. Pourtant, les propositions de la direction de verser une prime aux salariés sont bien loin des revendications et rien ne permet d'assurer que l'entreprise respectera vraiment la loi en matière

de cotisations sociales. Les ouvriers arrêtés ont été libérés.

La durée de cette action est révélatrice d'une meilleure connaissance de leurs droits par les travailleurs chinois. Et les pressions exercées mettent en évidence la crainte de voir les investisseurs délocaliser leurs productions vers des pays à encore plus bas salaires – un argument utilisé de plus en plus souvent par les autorités locales pour limiter voire empêcher les luttes des travailleurs. Ces dernières années, les actions des travailleurs chinois

ont permis une augmentation réelle des salaires pour nombre d'entre eux et depuis le début 2014, on note une augmentation du nombre et de la durée des actions syndicales en particulier dans la région du Guangdong, cœur de l'industrie d'exportation du pays. Enfin, contrairement à ce qui se passe pour le conflit chez Walmart dans le Hunan, la Fédération des syndicats de Chine n'a pas pris position.

MLB

Chine : une longue lutte chez Walmart Changde

Le 4 mars 2014, la direction du magasin Walmart annonçait sa décision de fermer et de licencier les 135 travailleurs. À partir du lendemain, les employés se sont organisés pour éviter le déménagement des locaux avant la fin des négociations sur les indemnités de licenciement.

Dès le premier jour, devant les violations de la législation et des droits syndicaux, le président du syndicat de l'entreprise a décidé de s'opposer à la direction du magasin et de mettre en place un Comité syndical. La lutte a commencé autour de quinze revendications majeures. Aujourd'hui, près de 80 salariés sont mobilisés autour de trois grandes revendications : une augmentation des indemnités ; la prise en charge de l'augmentation des dépenses pour les salariés due au changement d'école pour les enfants, au déménagement etc. si les salariés étaient transférés dans d'autres magasins ; le paiement des salaires restant sur la base de la négociation collective de 2014.

Pour la direction régionale de Walmart, le conflit a été une surprise, les autres fermetures de magasins ailleurs en



Chine s'étant jusque là déroulées « en douceur ».

Tout en indiquant que la campagne menée par le syndicat de Walmart ne devait être ni étendue ni politisée, la Fédération des syndicats de Chine a déclaré son soutien à son action. Le président du syndicat et les membres du Comité syndical sont soumis à des pressions et ont été menacés de ne pas retrouver de travail s'ils poursuivaient la lutte. Les salariés campent toujours devant l'entrepôt du magasin déterminés à

empêcher l'entreprise à déménager les marchandises. Après avoir pris le parti de l'employeur, les autorités locales ont choisi la neutralité.

L'action prend une nouvelle direction. Avec l'aide d'un spécialiste en droit du travail et d'un juriste de la Fédération syndicale de la municipalité de Changde, les travailleurs et leur syndicat se préparent à porter plainte contre Walmart devant le comité local d'arbitrage des conflits du travail.

Source : China Labour Bulletin <http://www.clb.org.hk>

MLB

Népal : 6^e congrès du GEFONT

Le 6^e congrès du Gefont (Fédération Générale des Travailleurs du Népal) s'est

tenu à Katmandou du 27 au 31 mars 2014. Organisation proche du Parti

Communiste au pouvoir au Népal (le secrétaire général est aussi député), elle

Panorama des continents

regroupe plusieurs secteurs et affilié 35 000 personnes sur 3 millions d'habitants. Depuis de nombreuses années, la CGT entretient des relations fraternelles avec le Gefont Ensemble, nous avons participé avec d'autres organisations à la co-fondation de la Confédération syndicale internationale en 2006.

600 congressistes représentaient les différentes régions et professions et quarante invités étaient présents dont la CGT.

Le Népal est aujourd'hui sur le devant de la scène avec un taux de pauvreté important et des candidats à l'exode toujours plus nombreux.

Selon le Gefont, la répartition des travailleurs migrants par pays est la suivante (voir tableau). Ces chiffres permettent de comprendre l'ampleur du phénomène dont on sait qu'il va encore s'accroître dans les prochains mois avec notamment les grands travaux au Qatar pour les stades.

La composition de la délégation internationale illustre les relations historiques bilatérales (comme avec la CGT) et pon-

ctuelles avec des organisations venant de : Inde, Corée du Sud, Bahreïn, Japon, Liban, Danemark, Suède, Belgique (la CSC BIE), Chine ainsi que de Malaisie ou des Philippines. La CUT du Brésil était également présente car elle a des relations historiques avec le Gefont.

Le congrès a débuté par une manifestation colorée et active dans les rues de Katmandou et l'arrivée au congrès se remarque. Après la manifestation, le premier jour est consacré aux discours officiels. Cette première journée se termine par un séminaire sur la migration qui permet de mesurer les différentes activités menées avec les syndicats partenaires. Mais, indéniablement, le film sur le Qatar qui est projeté permet de mesurer l'enjeu des relations et de l'action internationale. Le film - qui sera diffusé le lendemain sur une chaîne de la télévision du Népal - raconte l'histoire de ceux qui migrent au Qatar, de ceux qui y meurent, et des accidents qui reviennent nombreux.

Le Gefont est une organisation dynamique et les perspectives de travail sont nombreuses entre la fédération de la

Construction et du Bois du Népal (CUPPEC) et la FNSCBA CGT, notamment en termes de solidarité active pour gagner la fin du système KAFALA au Qatar (une sorte de parrainage obligatoire avant d'ouvrir une entreprise ou de se faire embaucher sur place. Il s'agit aussi, et surtout, de gagner pour les migrants le droit de s'organiser et de défendre leurs droits dans des syndicats libres. Des projets de relations durables à construire en tout cas. Un pays et une organisation à découvrir et nous l'espérons d'autres fédérations CGT qui tisseront des liens et construiront des projets ensemble.

Qatar	393 881
États Arabes unis	271 908
Bahreïn	37 294
Arabie Saoudite	389 891
Koweït	65 000
Oman	21 056
Malaisie	432 152
Corée du Sud	20 147
Hong Kong	4 563

Gilles Letort

Bangladesh : la lutte des travailleurs de l'habillement et du textile toujours d'actualité un an après



Un an après l'accident et l'effondrement du Rana Plaza, le 24 avril 2013, les travailleurs et leurs familles sont toujours dans la rue pour exiger le paiement des indemnités aux travailleurs blessés et aux familles des tués. La NGWF (fédération nationale des Travailleurs de l'habil-

lement) a été à l'initiative de nombreuses actions au cours de l'année écoulée. Le 24 avril 2014, elle voulait rappeler leur responsabilité aux chaînes de la grande distribution et aux marques internationales. En effet, la plupart d'entre eux n'ont pas versé de contribution au fond d'indemnisation.

Autre revendication essentielle en direction du gouvernement, des propriétaires d'usines et des donneurs d'ordre, la mise en place de lieux de travail sûrs avec la participation des organisations syndicales de travailleurs internationales et nationales.

La CGT a rappelé dans un communiqué de presse sa solidarité avec les travailleurs de l'habillement du Bangladesh et leurs organisations syndicales. Elle renouvelle son appel à la solidarité financière afin de mener à bien le projet de coopération accordé avec NGWF dont l'objectif est la formation de militants et de travailleurs à la sécurité des usines et à la création de syndicats.

MLB

Australie : attaque patronale contre les salaires

Le 29 avril dernier, dans la « Commission gouvernementale d'audit », le Conseil du patronat australien a lancé une attaque

contre le salaire minimum et contre le salaire en général. Son plan, pris au sérieux par le gouvernement australien, vise à :

- supprimer l'institution indépendante qui détermine le salaire minimum ;

- diminuer la valeur réelle du salaire minimum tous les ans pendant les dix prochaines années ;
- abandonner le salaire minimum national dans les dix ans à venir ;
- organiser une course au salaire le plus bas entre les états d'Australie.

Alors que le gouvernement a reporté sa décision après le vote du budget, l'ACTU (Confédération australienne des syndicats) a immédiatement organisé la lutte contre ces propositions - qui viennent s'ajouter à celle d'un allongement du départ en retraite à 70 ans. Elle a lancé

une campagne d'information, de mobilisation et une pétition pour montrer que les salariés en Australie « *refuse l'attaque contre les salaires qui concerne tous les travailleurs du pays et pas uniquement les bas salaires* ».

MLB

Nouvelles du Sud de la Méditerranée et du Proche Orient

Maroc : front syndical commun historique pour la manifestation du 6 avril 2014

Le 6 avril 2014, trois des principaux syndicats du royaume (UMT, CDT et FDT) ont appelé à manifester contre la politique gouvernementale conduite par le Parti Justice et Développement (PJD) qui vient notamment d'entreprendre de

réduire le coût de la caisse de compensation des produits de première nécessité. face à un mécontentement social grandissant, ce qui constitua un front syndical commun historique pour le pays, quelques 10 000 personnes ont participé

à la « *Marche nationale de protestation et de défense du pouvoir d'achat, de la dignité, de la liberté et de la justice sociales* ».

OY

Tunisie : Conférence sur l'impunité après le 14 janvier 2014

En novembre 2012, dans la région de Siliana socialement et économiquement sinistrée, de multiples grèves et manifestations ont éclaté pour réclamer un réel développement et exiger le départ du gouverneur. Les manifestations massives ont été violemment réprimées.

À l'occasion de la commémoration des événements du 9 avril 1938, une confé-

rence sur l'impunité après le 14 janvier 2014 a été organisée à l'initiative de l'UGTT le 9 avril 2014.

Des députés, juristes, représentants d'organisations nationales et internationales étaient présents. La CGT, ayant également fait le déplacement, a réaffirmé sa pleine et entière solidarité. Ce fut l'occasion de passer en revue les principales

violations enregistrées en Tunisie après le 14 janvier 2011 et de souligner la nécessité de lutter contre de telles pratiques qui constituent une entrave à la jouissance des libertés d'association, d'expression, de manifestation et syndicale.

OY

Palestine : appel de Robben Island

Le 27 octobre 2013, date anniversaire de la libération de Nelson Mandela, un appel international pour la libération de Marwan Barghout et de tous les prisonniers politiques palestiniens est lancé depuis la cellule de Mandela à Robben Island en Afrique du Sud. Cet appel est soutenu par de nombreuses personnalités (Angela Davis, Stéphane Hessel, ...), dont plusieurs prix Nobel de la paix.

Le comité de pilotage français de cet appel travaille actuellement sur les soutiens politiques et médiatiques français qui peuvent s'unir à cette campagne. C'est dans ce cadre que le Secrétaire général de la CGT, Thierry Lapaon, a déjà signé l'appel de Robben Island.

À l'occasion de la journée internationale des prisonniers politiques du 17 avril, des parlementaires, ONG et associations

françaises ont adressé un message au gouvernement français l'incitant à mettre « en conformité » son discours sur les droits de l'homme avec « des actes concrets » et se joindre aux voix réclamant la libération du député palestinien Marwan Barghout et des quelques 5 000 prisonniers palestiniens en détention dans les geôles israéliennes.

OY

Iran : conférence sur la situation des travailleurs en Iran le 26 mai 2014

Le 26 mai 2014, à la Bourse du Travail de Paris de 18 h 30 à 20 h 30, une conférence et soirée de solidarité est organisée à l'initiative du Collectif Iran (collectif qui regroupe deux associations de travailleurs iraniennes et la CFDT, CGT, FSU,

Solidaires, UNSA). Deux syndicalistes iraniens feront spécialement le voyage pour échanger sur les conditions de travail, la situation des organisations de travailleurs et le syndicalisme en Iran. Venez nombreux !

Lundi 26 mai 2014, de 18 h 30 à 20 h 30, à la Bourse du Travail - Salle Jean Jaurès, 3 rue de Château d'Eau 75010 Paris-Métro République

OY

Nouvelles d'Afrique

Bénin : les syndicats marquent des points...

La manifestation des travailleurs réprimée dans le sang fin décembre 2013 à Cotonou (Bénin), tout comme le blocage des négociations ont suscité, de la part de nombreuses organisations syndicales internationales, de vives indignations.

Parmi elles, la CGT qui a apporté publiquement son soutien aux centrales syndicales béninoises après avoir échangé avec les Secrétaires généraux de la Csa, de la Cosi, de la Cgtb, de la Cstb, de la Cspib et de la Fésyntra. Ces centrales syndicales, depuis le 7 janvier 2014,

avaient lancé un vaste mouvement de grève de l'administration publique. « *Un pays qui ne respecte pas le dialogue social, un pays qui n'autorise pas la liberté de manifester et qui réprime le droit de grève est un pays où la démocratie est en danger* » a indiqué la CGT aux cotés des centrales béninoises.

Cette grève vient d'être suspendue par quatre des six principales centrales syndicales souhaitant éviter une année blanche aux élèves et valorisant les acquis de leurs trois mois de lutte : rétrocession des défalcatations sur salaires, augmenta-

tion du salaire minimum, annulation d'un concours de recrutement au ministère des Finances. Mais ils n'ont obtenu gain de cause ni sur le départ du préfet et du commissaire central de Cotonou (responsable de la répression syndicale), ni sur l'augmentation de 25 % du salaire des enseignants. Des points qui restent donc à négocier. La grève est d'ailleurs suspendue ; elle n'est pas levée rappellent les syndicats béninois.

BD

Mali : un an après l'intervention militaire française

L'UNTM et la CSTM, les deux principales organisations syndicales maliennes font le même constat : si elles ont approuvés l'intervention militaire au nord Mali pour stopper la progression des rebelles djihadistes, aujourd'hui, force est de constater qu'elles n'attendent que la fin de l'état d'urgence pour réclamer le départ des troupes françaises.

Plus qu'encombrante, l'intervention française a pris une tournure néocolonialiste dans la région de Kidal qui commence à agacer ses fervents supporters... et les

deux centrales de poser la même question : de quel droit la France s'emploie à la partition du pays ? Ce sujet figurait d'ailleurs dans l'une des cinq résolutions adoptées lors du congrès de l'UNTM qui s'est tenu en mars dernier.

Congrès de l'UNTM qui peut ouvrir une nouvelle page dans le mouvement syndical malien. En effet, les deux centrales qui se tournaient le dos jusqu'à présent se sont engagées à travailler ensemble sous l'égide de la CSI Afrique.

La CSTM quant à elle, a rappelé que les fermetures d'entreprises dans beaucoup de secteurs tout comme les licenciements massifs pendant la crise socio-sécuritaire, sont imputables au non respect des droits et libertés syndicales... soulignant la responsabilité des multinationales françaises dans ce domaine et indiquant souhaiter l'intervention de la CGT.

BD

Du 4 au 10 avril, la CGT était en Côte d'Ivoire

La CGT (et la CSI-Afrique) a été invitée à Abidjan par les trois principales confédérations de Côte d'Ivoire (UGTCI, DIGNITE et FESACI), toutes trois affiliées à la CSI, et par la CSCI (Convention de la Société Civile Ivoirienne). Elle a été invitée pour constater une fois encore et témoigner des importantes difficultés liées aux graves agissements du Gouvernement contre le mouvement syndical et la Société civile.

À leur demande, la CGT les a longuement rencontrées en réunion bilatérale, comme elle a rencontré toujours à leur demande différentes personnalités, notamment :

- l'Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire ;
 - l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne ;
 - le représentant du Bureau International du Travail (BIT) en Côte d'Ivoire ;
 - le Secrétaire général du Conseil Économique et Social ;
 - le Médiateur de la République ;
 - le Chef de la division des droits de l'Homme de l'ONUCI ;
 - les responsables de la CGECI (Confédérations Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire).
- Bon nombre des personnalités rencontrées ont manifesté clairement leur volonté d'appuyer les requêtes et d'intervenir auprès des autorités ivoiriennes. Elles ont toutes demandé des écrits et des rapports qu'elles transmettront au pouvoir.
- À la fin de cette mission, et c'est ce que la CGT a déclaré lors d'une conférence de presse, il est à remarquer que la quasi totalité des personnalités rencontrées ont

largement repris à leur compte l'évidence des entraves que la délégation syndicale et Société Civile ont dénoncées, à savoir :

- l'ingérence directe du pouvoir dans le syndicalisme et la Société Civile. Mise en place d'organisations fantoches portant les mêmes sigles mais étant à la botte du pouvoir. La FESACI (première organisation syndicale dans un nombre croissant d'entreprises) et la CSCI (reconnues par plus de 120

OSC dont les plus importantes) en sont les principales victimes alors qu'elles ont toutes deux une reconnaissance nationale et internationale incontestable ;

- justice partielle manipulatrice et aux ordres du pouvoir ;
- entraves syndicales omniprésentes et bien réelles (emprisonnements, convocations multiples dans les locaux

de la police ou de la section de recherche de la gendarmerie, locaux occupés, cotisations syndicales bloqués au Trésor Public ou gelés (dans une succursale de la BNP, ...).

La presse s'est largement fait l'écho de cette mission qui a été jugée extrêmement utile et importante par les intéressées.

JJG

27/28 mars 2014, la CGT était à Kinshasa (RDC)

En fin de mission « PCPA Congo Brazzaville » sur financement AFD, la CGT s'est rendue 24 heures en RDC à Kinshasa afin de rencontrer les principaux partenaires syndicaux de la CGT que sont l'UNTC, la CSC, la CDT (affiliés tous trois à la CSI) et la FOSYCO.

En RDC, les confédérations syndicales font aux yeux du pouvoir partie intégrante de l'opposition (sauf bien sur les organisations créées par ses propres ministres).

Au nom d'une pseudo liberté d'association il y a aujourd'hui plus de 400 orga-

nisations syndicales enregistrées au ministère du Travail. Cet éparpillement est un frein à l'efficacité déploré par les organisations les plus représentatives.

Ces rencontres bilatérales avec la CGT ont débouché sur une proposition de tenir (en juillet ?) lors d'une autre mission « PCPA », une importante rencontre qui réunirait les douze secrétaires généraux de l'intersyndicale de RDC et la CGT

pour un échange approfondi à partir de thèmes choisis consensuellement par l'Intersyndicale. Ces derniers pourraient être :

- Critères de représentativité en RDC ;
- « Travailler et militer Ensemble » ;
- relations ONG / OS.

Cette rencontre unitaire de Kinshasa sera finalisée à Genève au cours de la Conférence Internationale du Travail

JJG

Lorsque le train congolais emmène en prison !

C'est le cas actuellement de notre camarade de la République Démocratique du Congo Victor UMBA ILUNGA, Président de la délégation syndicale nationale de la Société nationale Congolaise des Chemins de Fer (SNCC), qui est détenu arbitrairement à Lubumbashi dans un lieu inconnu depuis le 24 février dernier.

Les faits

Les salariés de cette Société nationale ont en Assemblée générale décidé massivement la grève. Ils n'en pouvaient plus de subir la pire des injustices, à savoir de travailler depuis...85 mois sans le moindre

salaire. Aujourd'hui grâce à la lutte l'arriéré est descendu(!) à... 68 mois.

Mais cette grève a déclenché une farouche répression allant jusqu'à des menaces de mort contre les militants et l'emprisonnement de Victor.

Pourtant les revendications portées par les grévistes étaient et demeurent légitimes, à savoir (extraits) :

- paiement immédiat de cinq mois de salaires ;
- engagement écrit et notifié de l'employeur de régler tous les salaires dus ;

- explications sur le contrat/vente signé avec l'Afrique du sud de location de locomotives des années 50, inopérantes, obsolètes et perpétuellement en panne, mais au coût de 1950\$/jour par machine.

Divers

à l'appel à la solidarité « Ne nous laissez pas aller à la mort » lancé par les centrales impliquées dans ce conflit (FOSYCO, CTP, CSC, FST), la CGT a envoyé le courrier (voir page suivante) au Premier Ministre de RDC.

JJG

Monsieur le Premier Ministre,

La CGT vous adresse le présent courrier en sa qualité de première confédération syndicale française, mais aussi en tant qu'affiliée à la Confédération syndicale internationale (CSI), qui représente plus de 175 millions de travailleurs/euses au niveau mondial, dans 156 pays, y compris la République démocratique du Congo, pour vous exprimer sa très vive préoccupation face à l'arrestation de notre camarade Victor Umba Ilunga.

Victor Umba Ilunga, Président de la délégation syndicale nationale de la société nationale congolaise de chemins de fer «SNCC», est détenu par les services de sécurité, depuis le 24 février à Lubumbashi où se trouve la direction générale de l'entreprise. Nous ne savons toujours pas, à ce jour, où il est détenu. Les raisons de son arrestation sont liées aux grèves organisées au sein de l'entreprise depuis le mois d'octobre 2013 suite au non-paiement des salaires, totalisant 68 mois d'arriérés. Le comité de gestion de l'entreprise avait préféré acheter de vieilles locomotives pour l'entreprise pendant que les travailleurs réclamaient leurs salaires dus.

La République Démocratique du Congo a ratifié la Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948) le 20 juin 2001. Elle est donc obligée de prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées en vue d'assurer aux travailleurs le libre exercice du droit syndical. Le Comité de la liberté syndicale du Bureau international du travail soutient que la détention de dirigeants syndicaux ou de syndicalistes pour des motifs liés à leurs activités de défense des intérêts des travailleurs constitue une grave violation des libertés publiques, en général, et des libertés syndicales, en particulier.

En conséquence, nous dénonçons cette arrestation arbitraire et exigeons du gouvernement congolais la libération sans condition du dirigeant syndical Victor Umba Ilunga ainsi que l'ouverture d'un dialogue franc entre les parties impliquées afin de trouver une solution de sortie de crise.

Nous restons attentifs à l'évolution de la situation et ne manquerons pas, le cas échéant, de nous associer à la plainte déposée contre le gouvernement congolais auprès des institutions internationales et d'organismes de défense des droits humains et syndicaux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Nouvelle des Amériques

1^{er} mai aux USA

À l'occasion du 125^e anniversaire du massacre de Haymarket Square à Chicago (État de l'Illinois, États-Unis), la CGT a dévoilé une plaque commémorative sur les lieux mêmes de la tuerie.

Le 4 mai 1886, les travailleurs en grève pour revendiquer la journée des huit heures se sont rassemblés à Chicago quand la police charge et finit par tuer huit ouvriers dans la foule. La mémoire de cet événement est un élément majeur de l'histoire de la fête des travailleurs du 1^{er} mai.

Christian Pilichowski de la FTM-CGT a assisté pour la CGT au dévoilement de la plaque.



WJ

Espagne

Données nationales

Population	46 196 276
Taux de couverture des négociations collectives	70 %
Proportion de travailleurs syndiqués	19 %
Niveau principal de négociations collectives	Secteur, mais la nouvelle législation donne la priorité aux accords d'entreprise
Représentation sur le lieu de travail	Comité d'entreprise, mais domination des syndicats, qui sont également présents directement

1 - Syndicats

Le taux de syndicalisation en Espagne - environ 19 % (2,9 millions syndiqué(e)s) mais les résultats des élections des comités d'entreprise indiquent que les syndicats bénéficient d'un soutien beaucoup plus large. Il y a deux confédérations syndicales majoritaires en Espagne – les CC.OO et l'UGT – mais d'autres groupements importants sont également actifs au niveau régional et dans le secteur public.

Les CC.OO (*Confederación Sindical de Comisiones Obreras, Confédération syndicale des commissions ouvrières*) Au congrès de février 2013, les CC.OO ont déclaré 1 139 591 ⁽¹⁾ membres, soit une baisse de 53 000 (4,4 %) par rapport à octobre 2008. Dans la même période, le nombre de travailleurs a cependant reculé de 11,4 % en Espagne. En 2011, la grande majorité de ses affiliés avaient un emploi (86,4 %), 10,3 % étaient au chômage, 2,9 % étaient retraités et 0,4 % étaient travailleurs indépendants ou occupaient une autre forme d'emploi. (11 fédérations affiliées)

L'UGT (*Union General de Trabajadores, Confédération générale des travailleurs*). Selon les chiffres publiés lors du congrès d'avril 2013, l'organisation comptait 1 169 000 affiliés en 2012, soit une baisse de 3,4 % par rapport aux 1 209 651 membres enregistrés en 2010, l'emploi ayant régressé de 9,1 % pendant la même période. (dix fédérations affiliées)

Les confédérations reposent sur une organisation sectorielle avec des fédérations

séparées pour les différents secteurs tels que la métallurgie, les services publics, les communications et les transports ou encore les services financiers. Les deux organisations comprennent une section de retraités

La politique générale adoptée par les deux confédérations est l'action unitaire. Elles ont coopéré à plusieurs reprises pour organiser des grèves générales contre la politique du gouvernement. Elles ont également signé une série d'accords-cadres conjoints avec le patronat sur les augmentations salariales annuelles et la structure des relations professionnelles en Espagne.

Les autres confédérations nationales comme : l'USO (*Union Sindical Obrera, Union syndicale ouvrière*), la CGT (*Confederación General del Trabajo, Confédération générale du Travail*) et la CNT (*Confederación Nacional del Trabajo, Confédération Nationale du Travail*) ont remporté 35,16 % des voix et obtenu 82 071 représentants lors des élections des comités d'entreprise.

Il existe également d'importantes fédérations reposant sur une base régionale qui témoigne d'une demande d'autonomie renforcée ou d'indépendance dans ces régions.

Pays Basque

Le syndicat nationaliste basque ELA/STV est la première confédération du Pays Basque eu égard aux résultats des élections des comités entreprises. Selon les chiffres du gouvernement basque, il

occupait 39,8 % des sièges aux comités d'entreprise du Pays Basque fin 2011, soit deux fois plus que les CC.OO. (19,9 %) et loin devant l'UGT (12,4 %). Sur son site internet, ELA/STV se réclame de 105 312 affiliés (fin septembre 2012).

LAB – est la confédération syndicale plus proche des partisans d'une indépendance complète. Fin 2008, 17,3 % des membres des comités d'entreprise du Pays Basque en étaient issus. ELA/STV et LAB ont toutes deux le statut de « *syndicats les plus représentatifs* » au Pays Basque.

Galice

La CIG est une fédération relativement puissante jouissant du statut de « *syndicat le plus représentatif* » en Galice. ⁽²⁾

2 - Nos relations avec les confédérations espagnoles

Au niveau confédéral - échange d'informations et envoi des messages de solidarité et soutien. Le dernier en date envoyé par la commission femmes-mixité contre la remise en cause du droit à l'avortement acquis en 2010 après de nombreuses luttes. Organisation des rassemblements à Marseille, Lyon, Clermont Ferrand, Lille, Perpignan, Poitiers, Nice, Toulouse, Montpellier, Bordeaux, Nantes pour défendre le droit à l'avortement, en soutien aux citoyennes et citoyens espagnol(e)s. Et participation CGT le 29 janvier à la Marche organisée par les organisations espagnoles et soutenue par la CES à Bruxelles.

(1) Chiffres 2011.

(2) Etui.

(3) Réf. note Philippe Mediavilla, secrétaire régional Cgt Aquitaine.

Au niveau régional - Le comité régional CGT Aquitaine ⁽³⁾ est actif dans le cadre du partenariat syndical européen des régions. Actuellement, nous avons la présidence du CSIR (*Pyrénées Occidentales-Axes Atlantique, qui réunit CGT, CFTD, CFTC et UNSA Aquitaine avec les CCOO et l'UGT d'Euskadi, Navarre et Aragon*). Le CSIR vient d'éditer un document en espagnol, indiquant le droit français aux travailleurs espagnols travaillant dans le BTP en Aquitaine. Distribuable par nos militants comme par des militants espagnols dans les entreprises qui envoient leurs salariés en France. Fin avril – organisation d'une journée d'étude sur « *les droits des salariés transfrontalier* » à laquelle participeront les inspecteurs du travail de chaque côté de la frontière.

Initiatives

2 mars - manifestation à l'appel des organisations syndicales d'Euskadi, soutenu par la CES et les organisations syndicales CGT, FSU et UNSA d'Aquitaine, le DGB Allemand et la CGIL Italienne - contre les politiques du FMI et la Banque mondiale a eu lieu à Bilbao à la veille du forum économique des 3 et 4 mars en présence du FMI (C. Lagarde) de l'OCDE, de commissaires européens, du 1er Ministre espagnol et des dirigeants de grands groupes internationaux.

8 mars - initiative au même moment devant les consulats d'Espagne en Aquitaine.

4 avril – une initiative commune intitulée « *journée régionale d'action pour l'emploi* » à la frontière ou à Bordeaux (*en cours de préparation, mais déjà réalisé à plusieurs reprises*).

Proposition de renforcer davantage les relations bilatérales dans le cadre des projets européens. Un travail est envisagé avec l'ANCAV sur les possibles échanges à caractère touristiques et culturels.

Au niveau des fédérations

FMNE - relations avec les CCOO et avec l'UGT juste des contacts.

FDSP - relations avec les CCOO.

3 - L'actualité en bref ⁽⁴⁾

L'égalité hommes-femmes et la réforme du travail - Sept ans après l'entrée en vigueur de la loi qui oblige les entreprises à mettre en place des mesures pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, les responsables des syndicats CCOO et UGT constatent les difficultés rencontrées sur le terrain au moment de négocier et de veiller à la mise en place des mesures pour l'égalité et dénoncent le fait que **l'égalité est la grande oubliée de la crise**. L'insécurité au travail et la précarisation est telle que les femmes doivent choisir entre faire respecter leurs droits ou protéger leur emploi.

Coca Cola Iberian Partners a annoncé, en janvier dernier, la fermeture de quatre ⁽⁵⁾ de ses onze usines d'embouteillage espagnoles (*environ 4 000 salariés*). Suite à la campagne de boycott organisée en février par les Syndicats CCOO et UGT, l'entreprise a renoncé aux licenciements mais maintient la fermeture de 4 usines proposant de transformer les licenciements en « *reclassements internes* » et départs volontaires à « *environ 700 salariés* » sur les 1 250 concernés par la restructuration. Les syndicats et les salariés ont rejeté la proposition et continuent de réclamer le maintien de tous les sites du groupe étant donné que la suppression des postes est injustifiée puisque l'entreprise dégage des bénéfices. Mais, le 24 mars, Coca Cola a annoncé que 1700 salariés ont accepté les propositions de l'entreprise en dépit de l'opposition d'UGT et des CCOO qui appelaient à refuser toute offre de la direction. De nouvelles rencontres entre Coca-Cola Iberian Partners et les syndicats devraient avoir lieu, ces jours-ci, pour tenter de renouer le dialogue. (*La suite dans la prochaine Newsletter*).

Le Parlement a adopté le 22 janvier une nouvelle réglementation plus flexible de l'emploi à temps partiel. L'UGT signale que les nouvelles mesures déboucheront sur « *la création d'emploi partiel, temporaire et précaire* » et affirme qu'en pratique, les employeurs pourront utiliser le nouveau contrat à temps partiel à leur convenance pour le faire fonctionner comme un contrat à temps complet. Il rappelle également que le temps partiel concerne essentiellement les femmes et s'inquiète

des répercussions sur la conciliation de la vie professionnelle et personnelle.

17 décembre 2013- CCOO : réorganisation suite au X^e congrès (*février 2013*) avec pour objectif principal de s'adapter à la crise avec une nouvelle structure plus resserrée, des services administratifs et financiers centralisés, une commission exécutive réduite à quatorze membres, au lieu 43, une réduction du nombre de fédérations sectorielles qui passeront de onze actuellement à huit, après la fusion de la fédération de la construction et du bois (Fecoma) avec celle des services privés (FSP), de la fédération du commerce et de l'hôtellerie (Fecoht) avec celle des services financiers et administratifs (Comfia), ou encore de la fédération du métal (FI) avec celle des industries chimiques et textiles (Fiteqa).

La Confédération (CCOO) doit faire face à de grosses difficultés financières du fait de la baisse des subventions et des affiliations et du chômage qui affecte 26% de la population active. Elle prévoit un nouveau système de cotisation très réduite, voire gratuite, pour les chômeurs afin de maintenir leur lien avec l'organisation.

Vu la situation actuelle en Espagne, l'objectif est de s'adapter au cadre imposé par la réforme de la loi du travail qui donne priorité aux accords d'entreprises sur les conventions sectorielles et favorise l'individualisation des relations des salariés avec leur entreprise - « *Le syndicat est contraint de s'adapter aux nouvelles règles du jeu s'il ne veut pas se trouver écarté de la négociation collective, ce qui nous oblige à cette nouvelle réorganisation afin de mieux affronter la fragmentation de la négociation collective* », a expliqué Francisco Lezcano, secrétaire confédéral des CCOO.

La suppression du droit de l'avortement projeté en Espagne est une autre préoccupation de l'UGT et des CCOO et était le principal mot d'ordre pour la grande manifestation à Madrid du samedi 8 mars à l'occasion de la journée internationale des Femmes.

Enfin, les CCOO défendent une proposition de loi concernant un revenu minimum garantie en Espagne vu la situation de pauvreté d'environ 630 000 ménages (*sans revenus du travail, ni allocations chômage et sécurité sociale*).

JBS

(4) Planet labour ; presse européenne.

(5) * Asturies (nord), l'archipel des Baléares, Madrid et Alicante.

Écho de l'Union européenne

Le semestre européen est un nouvel outil de coordination des politiques économiques et budgétaires

Cette nouvelle gouvernance est souvent analysée comme résultant du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance européenne. Cela est vrai mais ne doit pas masquer que l'essentiel de ces contraintes résulte d'un ensemble de textes européens baptisés « six pack et two pack ».

Ce traité impose que le principe dit de la « règle d'or » soit inscrit dans la législation nationale. Il comporte à la fois des règles et un dispositif de contrôle des budgets des États membres et des politiques économiques nationales, par la Commission européenne.

Le semestre européen

Ce semestre constitue :

- un cycle de surveillance chaque année, de janvier à juillet. C'est la quatrième édition ;
- une coordination des politiques économiques et budgétaires de la zone euro, du pacte ;
- de stabilité et de croissance et la stratégie Europe 2020.

Il vise à permettre aux États membres de tenir compte des orientations de l'Union européenne à un stade précoce de l'élaboration de leurs budgets nationaux et d'autres politiques économiques.

Les principales étapes du semestre européen

En janvier : la Commission publie son examen annuel de la croissance qui fixe les priorités pour stimuler d'après elle la croissance et la création d'emplois au cours de l'année à venir.

Il doit être discuté au sein des différentes formations du Conseil et au Parlement Européen, avant le Conseil européen de mars.

Pour 2014, la Commission met l'accent sur cinq grandes priorités :

- procéder à un assainissement budgétaire. Pour se faire, elle préconise le déplacement de la charge fiscale pesant sur le travail, vers des bases d'impôts sur la consommation, la propriété ou la pollution ;

sources de financements, augmenter la liquidité et réduire la dépendance des entreprises vis-à-vis du financement bancaire ;

- promouvoir la croissance et la compétitivité aujourd'hui et demain par l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie et les professions réglementées (Taxis, laboratoires, notaires etc.) ;
- lutter contre le chômage et prendre des mesures pour faire face aux retombées sociales. La Commission recommande de mettre l'accent sur le renforcement du soutien actif de la formation des chômeurs, notamment en améliorant les services publics de l'emploi et en introduisant des dispositifs pour les jeunes. L'évolution des salaires ne doit pas nuire à la compétitivité. Veiller à ce que les systèmes de protection sociale bénéficient aux personnes les plus vulnérables ;
- moderniser l'administration publique. Il est recommandé d'améliorer la coopération entre les différents niveaux de pouvoirs, mettre le plus possible l'administration en ligne et réduire les lourdeurs administratives.



- revenir à des prêts bancaires en faveur de l'économie. La Commission rappelle les mesures prises par l'UE pour lutter contre les risques pour le secteur financier et pour remédier aux anciennes faiblesses du système de régulation et de supervision, que ce soit par les efforts de recapitalisation dans le secteur bancaire ou par le renforcement de la surveillance de ce secteur. Elle souhaite, au niveau national, que les États membres fassent effort pour promouvoir d'autres

En mars : les chefs d'État et de gouvernement s'appuient sur l'examen annuel de la croissance pour formuler les lignes directrices de l'UE concernant les politiques nationales.

Ils élaborent leurs programmes nationaux de réforme, en indiquant les mesures qu'ils prendront pour renforcer leurs domaines tels que l'emploi, la recherche, l'énergie, l'innovation sociale et les sujets pointés dans l'examen annuel de la croissance.

Ils présentent leurs stratégies budgétaires à moyen terme dans leurs programmes de stabilité et de convergences.

En avril : les États membres présentent à la Commission leurs programmes de stabilité et de convergences qui visent à garantir la viabilité de leurs finances publiques, ainsi que les réformes et les mesures destinées à progresser dans la voie d'une croissance intelligente, durable et inclusive, dans un document appelé « Programme national de Réformes ».

En juin : la Commission évalue ces programmes et si nécessaire adresse des recommandations propres à chaque pays. Le Conseil examine ces recommandations et la Commission européenne les approuve.

Enfin, fin juin ou début juillet : le Conseil adopte formellement les recommandations par pays.

La Commission formule aussi des recommandations sur la manière d'approfondir le semestre européen :

- elle considère que l'appropriation nationale des recommandations par pays de l'UE doit être renforcée de manière à ce que les États membres associent davantage les Parlements nationaux, les partenaires sociaux (patronat et syndicats) et les citoyens au processus, afin de garantir que les réformes clés sont comprises et acceptées.

Les recommandations par pays sont des documents élaborés par la Commission européenne pour chaque État membre.

Cette nouvelle architecture remet en cause le principe de subsidiarité. Chaque État organise comme il l'entend son modèle social, droit du travail, protection sociale.

Avec le semestre, les États ont laissé à la Commission le choix de la gestion de leur

pays. Il faut savoir que toutes les décisions prises par l'UE, l'ont été avec le concours du gouvernement français.

C'est donc bien d'abord à notre propre gouvernement que nous devons demander des comptes sur la politique européenne.

Les moyens existant de l'action ne sont pas à négliger, en particulier la consultation sur les principaux textes émanant de la Commission et ceux présentés dans le cadre du semestre européen.

Également les documents appelés PNR (Programme national de Réforme) donnent lieu à un avis officiel du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE).

Nous devons être mieux entendus afin que ces avis soient mieux pris en compte par le gouvernement français et les Institutions européennes.

MFB

Programme national de Réforme et Programme de stabilité 2014 : Kesako ?

Pourquoi ces documents ?

Depuis le début du mois d'avril, une bonne partie du débat de politique économique du gouvernement français porte autour de ces deux documents. Parus respectivement les 23 et 24 avril, ils ont fait l'objet d'un débat et d'un vote à l'Assemblée nationale le 29, puis seront transmis à la Commission européenne.

Ces deux documents ont fait leur apparition dans le paysage il y a quelques années, et font partie des éléments que les pays (dont la France) doivent obligatoirement transmettre à la Commission européenne avant la fin du mois d'avril chaque année. Ils découlent du renforcement de ce qu'on appelle le processus de « nouvelle gouvernance économique européenne » dans lequel figure « le semestre européen ».

Ce « semestre » récurrent chaque année est celui pendant lequel l'Europe fait pres-

sion sur les pays pour que ceux-ci appliquent de plus en plus scrupuleusement la politique libérale que promeuvent en chœur les chefs d'État et de gouvernement et leur bras armé, la Commission européenne.

Dans le cadre du « Semestre 2014 », la Commission européenne a indiqué, début mars, que la France est un mauvais élève de l'Europe (elle n'est pas la seule, 19 pays en tout sont concernés par les remontrances de la Commission !) principalement pour deux raisons :

- elle ne réduit pas ses déficits publics assez vite ;
- elle ne favorise pas suffisamment la compétitivité de ses entreprises.

En réponse, le gouvernement français, s'évertue à répondre le plus scrupuleusement possible, dans son Programme de Stabilité et son Programme National de Réformes, aux « recommandations » de la Commission européenne.

La doctrine économique de plus en plus libérale de l'exécutif français, largement renforcée depuis les vœux du président de la République par son annonce du pacte de responsabilité et la mise en place du gouvernement Valls, obéit donc largement à cette logique idéologique européenne d'ensemble. Comme cela est annoncé dans les documents justifiant la mise en place progressive depuis des années de la « nouvelle gouvernance économique européenne », le but est de laisser de moins en moins de marges de manœuvre aux gouvernements nationaux en matière économique, donc également fiscale et sociale.

Qu'y a-t-il dans le programme de stabilité et le programme national de réforme de la France 2014 ?

Pour répondre aux exigences européennes, les deux documents français s'articulent principalement autour des

deux axes définis préalablement par la Commission :

- **pour réduire les déficits publics**, il faut avoir plus d'argent dans les caisses de l'État :
 - oui mais, le libéralisme n'aime pas les impôts (qui, comme chacun sait, servent à financer des politiques publiques et des services publics inutiles et assomment les entreprises !),
 - donc il faut faire des économies -> mais où ça ?
 - dans le budget de l'État donc principalement dans les services publics et les prestations sociales, pardi ! CQFD,
- **pour améliorer la compétitivité des entreprises**, il faut libérer celles-ci de toutes les charges et contraintes inadmissibles qui pèsent sur elles :
 - lesquelles ? -> Les cotisations sociales d'une part (vous savez ces cotisations appelées « charges » par les patrons mais ... qui servent tout de même à financer la protection sociale) et les impôts sur les entreprises, d'autre part,
 - oui mais ça aussi, ça vide les caisses de l'État et de la Sécurité sociale et ça contribue pas franchement à réduire le déficit (voir juste au dessus) !
 - alors, il faut faire encore des économies ! CQFD ;
- en complément, il faut affranchir les entreprises de toutes les contraintes imposées par le Code du Travail :
 - donc il faut alléger les contraintes des entreprises, par exemple en matière de licenciement ou celles qui concernent les institutions représentatives du personnel (Comité d'Entreprise, etc.). Ainsi, dans un environnement enfin libéré de toute contrainte superflue, la direction des entreprises,

toujours vertueuse (et bien sûr jamais préoccupée par le versement de hauts salaires aux plus hauts dirigeants ou de dividendes aux actionnaires) peut enfin se consacrer, toute entière, à l'intérêt général et à la création d'emplois !

Ainsi dans le monde merveilleux du libéralisme, les cadeaux faits aux entreprises ne sont-ils que l'acompte d'une société rayonnante où régneront le plein emploi et la félicité pour tous ?

Dans le détail, voici ce que les deux documents développent :

- la **réduction des dépenses publiques** devra être de 50 milliards d'Euros entre 2015 et 2017. L'État, les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale se partageront l'effort, ce qui diminuera d'autant les fonctions qu'ils doivent respectivement remplir :
 - la protection sociale sera encore progressivement amputée (remboursement de la maladie, retraites, politique familiale, assurance chômage, etc.) ;
 - la fonction publique en cure d'amaigrissement (et le salaire des fonctionnaires via le gel de l'indice avec) avec ce que ça suppose de coupes dans les services rendus à la collectivité et de baisse du niveau de vie pour les fonctionnaires ;
 - l'organisation territoriale de la France révisée avec ce que ça suppose notamment dans l'accès de tous sur tout le territoire à des services publics de qualité,
- après le Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) de 2013, **le Pacte de Responsabilité** devient la nouvelle martingale du gouvernement pour relancer l'économie française et créer des myriades d'emplois. Et le maître mot de la martingale est « réduction du coût du travail » (ça n'est pas faute de le répéter sur les ondes des différents médias du matin et soir pour convaincre le bon peuple qu'il s'agit là d'une for-

mule magique !). Cette réduction du coût du travail n'est ni plus ni moins (faute de pouvoir s'attaquer aux salaires partout (celui des fonctionnaires est déjà un gros morceau)) la réduction progressive des cotisations sociales provoquant un affaiblissement conséquent à hauteur de 30 milliards d'Euros de la protection sociale ;

- la **protection sociale** qui doit s'adapter en conséquence subit donc deux types de dommages : **une réduction des prestations** d'une part, notamment à destination de ceux qui en ont le plus besoin, ceux qui ont les revenus les plus modestes, et **un besoin de financement croissant** d'autre part, renvoyé vers l'impôt (notamment TVA et taxes sur l'énergie). Ainsi le financement est transféré progressivement des entreprises vers les contribuables et / ou consommateurs ;
- après les « charges sociales », le gouvernement décide également de réduire « la charge fiscale pesant sur les entreprises ». Ainsi les deux documents entérinent **la réduction voire la suppression de différents impôts et taxes que payent les entreprises**.

La **retraite** continue à être dans le colimateur du gouvernement non seulement suite à la réforme de 2014 du régime général et aux modifications sur les retraites complémentaires, mais également parce le gouvernement reconnaît que cela s'inscrit totalement en continuité de la précédente réforme de Sarkozy.

Le gouvernement envoie également, par la non revalorisation du Smic au-delà des mécanismes automatiques, un message sur la stagnation des **salaires** (ce qu'en jargon européen, on appelle « la modération salariale »).

Dans la logique libérale, la politique gouvernementale s'appuie également sur la continuation des mises en **concurrence** parées de multiples vertus, celle de redonner du pouvoir d'achat aux français (!) par diminution des prix et surtout celle de réduire un peu plus les coûts pour les

entreprises. Les industries de réseaux comme le ferroviaire ou l'énergie (gaz, électricité) sont encore et toujours dans le collimateur. Les documents font en revanche évidemment l'impasse sur les dégâts sociaux que cela provoque tout comme sur la dégradation, à terme, de la qualité de service.

Le travail du dimanche est également remis sur la table comme le symbole d'une société de consommation qui ne doit jamais s'arrêter, ne fût-elle au détriment du repos dominical et des conditions de travail ...

Quand à la **fiscalité**, le gouvernement annonce une stagnation puis une baisse à venir mais tout indique à croire que cela se fera à destination principale voire exclusive des entreprises, les ponctions sur les ménages passant de l'impôt sur le revenu vers la TVA et les autres taxes sur la consommation.

Enfin, alors que nous sommes là dans un processus fondamentalement européen, les grands objectifs sociaux et écologiques qui sont affichés dans la stratégie globale pluriannuelle au niveau du continent (dite « Europe 2020 ») semblent apparaître comme secondaires pour le gouvernement comme pour la Commission Européenne. C'est le cas pour la réduction de la pauvreté, la diminution des gaz à effet de serre ou le décrochage scolaire.

Quant au « **dialogue social** », il ne sert qu'à entériner (à posteriori) et à décliner des orientations politiques décidées sans

concertation. C'est en fait une parodie destinée à orner d'un habillage « social » des textes dont la logique est fondamentalement libérale. Il est d'ailleurs ironique de constater que pendant la semaine où le premier ministre s'évertuait à convaincre ses députés récalcitrants, il faisait l'impasse sur la consultation habituelle des organisations syndicales (et patronales) sur les deux documents concernés.

Conclusion

Le tronc principal de ces textes stratégiques acte un virage libéral assumé qui fera, s'il est confirmé, des dégâts considérables en matière de protection sociale, d'emploi, de pouvoir d'achat, de qualité des services publics... Dire aujourd'hui que les réformes actuelles se feraient à services publics et protection sociale constants est à la fois un leurre et un mensonge fait aux salariés et aux retraités qui vont payer l'addition. Il s'agit d'une politique qui ne fonctionne pas sauf pour grossir un peu plus les profits des entreprises et accentuer encore le déséquilibre entre le capital et le travail. C'est au demeurant une politique qui entretient la confusion entre une politique de droite et une politique de gauche qui serait identique, à l'exception de quelques saupoudrages et suppléments d'âme de nature sociale ou écologique.

Cette politique est mauvaise et coûteuse pour l'économie. Elle est également dangereuse politiquement car elle offre une nouvelle fenêtre de tir à une extrême

droite toujours à l'affût des désespérances que cela peut produire chez les salariés et les retraités.

Il y a des alternatives européennes et nationales à cette politique !

Ce dont l'Europe et la France ont besoin, c'est d'une politique exactement à l'inverse de celle-ci. Il faut réorienter les fondamentaux européens, abandonner les dogmes des déficits, des cadeaux aux entreprises et de la libre concurrence. Il faut tourner le dos à un enchaînement économique dévastateur alliant baisse du niveau de vie, déconstruction de la protection sociale et des services publics avec au bout du compte une augmentation de la précarité et de la pauvreté, une baisse de la consommation, des investissements et une croissance faible ou nulle.

Il s'agit, au contraire, de rentrer dans un cercle vertueux, privilégier la hausse des revenus du travail, stimulant la consommation et la croissance, l'amélioration qualitative et quantitative des services publics, la hausse des investissements et un financement pérenne pour les entreprises et les industries.

La CGT, avec la CES, portent ces alternatives qui nécessitent l'expression forte des salariés face à des gouvernements et des institutions européennes qui ont du mal à entendre les messages.

Paul Fourier,
espace Revendicatif

3^e congrès mondial

Pour mémoire, le congrès de la CSI aura lieu dans la foulée du congrès du DGB à Berlin du 17 au 23 mai 2014. La CGT disposera de huit délégués titulaires et de quatre suppléants. Le thème général de ce document d'orientation porte sur le **« renforcement du pouvoir des travailleurs »** et s'articule autour de trois sous-thèmes : la **croissance syndicale** (entendue comme renforcement de la CSI) ; des **emplois durables**, des **revenus sûrs et une protection sociale** (triptyque travail/salaire/solidarité) ; et la **réalisation des droits** (entendue comme la défense des droits et libertés fondamentales et syndicales).

Si nous soutenons ces trois axes fondamentaux, nous avons aussi déposé des amendements musclant substantiellement le texte originel. Ils portent sur quatre points principaux :

- les **questions de paix, de désarmement et de démocratie**, le congrès étant le moment au cours duquel ce type de fondamentaux doit être réaffirmé. Une résolution sur ces sujets doit aborder les questions de retour à la paix des zones en guerre, notamment en Afrique et au Moyen-Orient et la question du droit des palestiniens à disposer d'un état libre et souverain ;
- les **questions liées aux accords commerciaux et au libre-échange**. Nous ne croyons pas aux vertus naturelles et automatiques du marché. La déclaration du congrès doit clairement engager la CSI à obtenir que les accords de libre-échange soient obligatoirement articulés au respect absolu des conventions fondamentales, techniques et de gouvernance de l'OIT et au respect des droits sociaux et du travail nationaux des pays concernés par ces accords ;
- les **questions liées à l'influence excessive des firmes multinationales**. Nous pensons indispensable que le congrès s'exprime sur le poids des multinationales et sur l'absolue nécessité de réguler leur activité et de rétablir une mesure et une limite dans l'influence qu'elles peuvent exercer sur les gouvernements ou sur les acteurs multilatéraux régionaux ou mondiaux ;
- les **questions environnementales et climatiques**, en cohérence avec l'empressement de la CSI de faire en sorte que le mouvement syndical se saisisse de ces enjeux. Il y a urgence à mettre en tête de l'agenda international la revendication d'une

transition juste afin que les travailleurs ne paient pas le prix des ajustements structurels générés par la prise en compte des questions environnementales et climatiques.

PC



ITUC CSI IGB

Confédération Syndicale Internationale



Vers une ratification par la France de la convention 189 sur les travailleurs domestiques

Le contexte favorisant une ratification rapide de la convention 189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques se renforce sous l'effet d'un triple mouvement :

- nous n'avons d'abord jamais relâché la pression sur le gouvernement pour exiger une ratification rapide. Nous avons porté cette revendication lors de toutes les instances de consultations (appelées pour l'OIT commissions 144, présidée par Gilles de Robien, représentant du gouvernement français au CA du BIT et qui équivalent à un CDESI pour toutes les questions relevant du champ des normes internationales du travail et des prérogatives de l'OIT) réunies depuis l'adoption de la convention par la Conférence Internationale du Travail en juin 2011 ;
- depuis quelques mois, les services du ministère du Travail ne cachent plus leur volonté d'aboutir au plus vite à une ratification par la France de la convention 189 ; de son côté la Direction générale du Travail poursuit néanmoins son analyse de conformité. Elle a identifié un ensemble de problèmes, qui sont cependant tout à fait surmontables ;
- enfin, la commission européenne vient de renvoyer aux états membres un signal en faveur de la ratification, en soulignant que la convention 189 ne présente aucun problème de conformité avec les normes, règles et directives en vigueur au sein de l'Union Européenne.

PC



À lire

*Nouvelle parution !
Altermondes n° 37-38*

Élections européennes : et si voter prenait du sens ?



Du 22 au 25 mai prochain, les citoyennes et les citoyens des 28 États membres de l'Union européenne seront appelés à élire leurs représentants au Parlement européen. Les enjeux sont considérables. Sauf qu'une question lancinante demeure : où est donc passé le projet politique européen ? Cet idéal commun censé porter les peuples d'Europe vers un avenir meilleur, cet idéal sanctifié par un prix Nobel de la Paix en 2012, cet idéal dont nous parle aujourd'hui le peuple ukrainien. Comment redonner du sens au projet européen, au moment où la crise justifie tous les renoncements ? Dans un dossier de 24 pages, *Altermondes* donne la parole à des acteurs de la société civile européenne sur les enjeux à venir et propose également, en contre point, le regard d'organisations de Centrafrique, d'Équateur, d'Ouganda, du Tchad et d'Ukraine.

PC